

# ACTION *nationale*

L'Action nationale :

*Il y a urgence*

François-Albert Angers :

*Le fédéral et les universités*

Richard Arès, S.J. :

*Sommes-nous des Canadiens français*

Bernard Boutefeu :

*L'âge d'or, ou le Golem ?*

## Situation dramatique de l'immigration française

*par Jean-Marc Léger*

### LE MOIS:

*Deux doigts de morale*

*Un vice-roy canadien*

*Action politique et action syndicale*

*Route de l'Estrie*

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

● Directeur: André LAURENDEAU ●

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont: MM. Anatole Vanier, président; François-Albert Angers, vice-président; Jean-Marc Léger, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R.P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S.; Mgr Albert Tessier; Arthur Laurendeau, René Chaulout, André Laurendeau, Gérard Filion, Léopold Richer, L.-Athanasie Fréchette, Jean Drapeau, Guy Frégault, Jacques Perrault, Dominique Beaudin, Clovis-Émile Couture, Jean Deschamps, R.P. Richard Arès, S.J., Wheeler Dupont, André Dagenais, Alphonse Lapointe, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau.

## Administration :

986, est, rue RACHEL, MONTREAL  
CHerrier 5253

L'abonnement est de \$3.00 par année

L'abonnement de soutien : \$5.00

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa.*

# *Servir*

Notre mot d'ordre : "Savoir Servir"

**GUSTAVE RICHARD,**  
gérant



## LANGAGE DE CHIFFRES

(31 décembre 1950)

Primes .....	\$ 1,631,267
Réserve .....	3,928,313
Actif .....	4,715,756
Assurances en vigueur .....	67,715,189



## **LA LAURENTIENNE**

Compagnie d'Assurance sur la Vie

# LES AMIS DE LA REVUE

AUBÉ, Philippe

AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
HA 5877

CHAUSSE, Fernand

AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
MA 1922

DENIS, Arcadius

AVOCAT

44-B, Nord, rue Wellington,  
Tél. 1994 Sherbrooke, P.Q.

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques  
HA 1336

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 812, Edifice des Tramways,  
159 ouest, rue Craig, Mtl.  
HA 3797

VANIER, Anatole

AVOCAT

57 ouest, St-Jacques  
HA 2841

FRÉCHETTE, L.-A.

NOTAIRE

159 ouest, Craig  
LA 9607

MELOCHE, René

NOTAIRE

1300, rue Gilford, Mtl.  
AM. 6679

POULIN, J.-Aimé & Albert

ARCHITECTES

71, Prospect, Sherbrooke, P.Q.  
TEL. 1391

LAPORTE, René

MEDECIN

949, rue Cherrier  
Montréal, P.Q.

GAUTHIER, Gérard, O.D.

OPTOMETRISTE

2104 est, Mont-Royal, Montréal  
HO 6744

PAQUIN, Philias

PHARMACIEN

Angle Boul. Rosemont et Chabot  
CR 2358

SARRAZIN, Arthur

PHARMACIEN

Sarrzin-Cboquette,  
Montréal

CHARBONNEAU, Hélène

Officier d'Académie. Auteur d'une  
biographie sur Emma Lajeunesse  
6417, Delorimier — CA 4637

CARON, Marcel

Assurances générales

5117, Boul. Rosemont, Mtl.  
TU 3275

LANGEVIN, J.-H.

Courtier en Assurances

937 Hartland, Montréal  
AT 4810 — Bur. : HA 7223

LAROCHE, Willie, C.C.S.

Assurances générales

477, St-François-Xavier, cb. 310  
Bur. : HA 0422 - Rés. : HA 8064

MORIN, Rosaire

Assureur-Vie

152 est, Notre-Dame, Mtl.  
MA 5539

PERREAULT, Robert

La Sauvegarde, Assurance-Vie

7950, rue Lafontaine, Mtl.  
HA 7221

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention

934 est, Ste-Catherine  
HA 4548

**DUFOUR, W.-A.**

INDUSTRIEL

6428, rue Delorimier, Mtl.  
TA 6493**Salaison MAISONNEUVE**

BACON marque "MORIN"

1430, De Lasalle  
CL 4086-7**DESCHÈNES & Fils Ltée**

Matériaux de plomberie et chauf.

1203 est, Notre-Dame  
FR 3176-7**SANSOUCY, Arthur**

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga  
CL 2839**LACOMBE, Alban, professeur**

L'ECHO MUSICAL

Disques, musique et instruments  
1828, boul. Rosemont, CA 5000**AUG. BRUNETTE Ltée**

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville  
PL 1946**LATENDRESSE & Fils Enrg**

FERRONNERIE, Machinerie Delta

12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.  
CL. 6731, Local 404**DEL RIO Chaussures Enrg.**

M. Roger CAISSE

1836 est, Mont-Royal, Mtl.  
AM 8626**J.-E. PIETTE & FRÈRE**Manufacturiers de cigares et im-  
portateurs de thé, café, olives.

● 4355-61, Drolet, Mtl., HA 6718

**DUST-O-DUST**

Poudre à balayer

7028, De Laroche, Mtl.  
● Rolland Trépanier — CA 9071**L'ACTION NATIONALE**vous offre un grand choix de livres  
et notamment toutes les éditions  
les plus récentes.**LATULIPPE N.**Cravates, écharpes et robes de  
chambre

4630, rue Iberville, Mtl.



FA 2533

**L'ACTION NATIONALE**

REVUE MENSUELLE

Abonnement : \$3.00 par année



Administration :

986, est, rue RACHEL, MONTREAL

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe  
par le Ministère des Postes, Ottawa.

## **La bonne voie**

Le chemin de la banque mène à la prospérité. Un compte d'épargne offre plusieurs avantages. Il développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et donne de l'assurance. Il protège votre argent contre les pertes, le vol et les dépenses inutiles. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

## **BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

**Actif, plus de \$400,000,000**

**552 bureaux au Canada**

Hommages aux collaborateurs de  
l'ACTION NATIONALE

## **J.-R. GREGOIRE**

**QUINCAILLERIE**



**FA. 1167**

**3605, ONTARIO est, Montréal**

Les

Confitures

VILLA

Le Choix des Gourmets

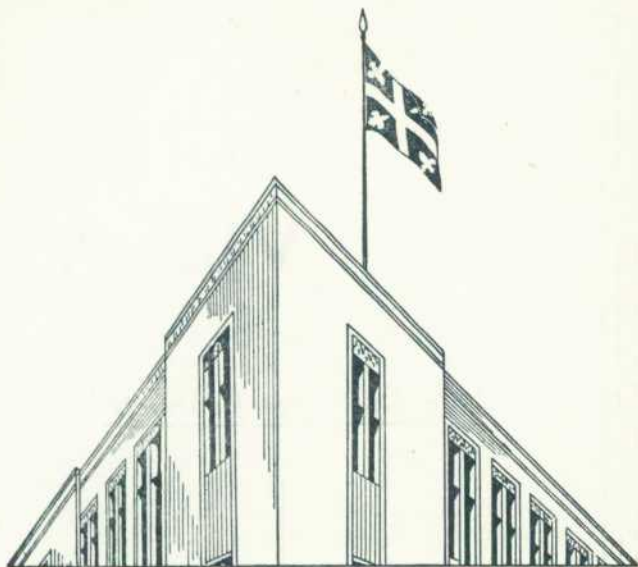


CONSERVERIE DORION LIMITÉE

1430, rue Everett

Montréal

# D U P U I S



Maison essentiellement  
canadienne-française  
depuis sa fondation  
en 1868

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

Montréal

Magasin à rayons: 865 est, rue Ste-Catherine,  
Comptoir Postal: 780, rue Brewster,  
Succursale magasin pour hommes: Hôtel Windsor.

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

•  
VOLUME XXXIX  
•

DIRECTEUR : ANDRÉ LAURENDEAU

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE  
986 est, rue RACHEL  
MONTRÉAL

*Vingtième année*

*premier semestre 1952*

# BAnQ NUMÉRIQUE

## *Page(s) blanche(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ  
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

[https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire\\_reference/index.html](https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html)

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

Québec 

# L'ACTION NATIONALE

---

---

VOL. XXXIX, No 1

MONTREAL

Janvier-Février 1952

---

---

## Il y a urgence

*La lecture du deuxième tome récemment paru de l'admirable Histoire du Canada français<sup>1</sup> de M. le chanoine Lionel Groulx conduit à de salutaires réflexions. De cette incursion dans notre passé, une double leçon, surtout, nous paraît se détacher, dominant les autres: un appel à la foi et à la persévérance. La foi dans le destin d'un peuple mûri à de semblables épreuves; la persévérance dans la lutte entreprise ici voilà plus de quatre siècles.*

*Le grand malheur, la tragédie profonde du Canada français tient dans l'effarante absence de réalisme de trop des nôtres qui ont cru — ou voulu croire — après 1867 que la partie était désormais gagnée. Depuis le jour où le trop habile John MacDonal d s'est écrié: "Il n'y a plus ici ni vainqueurs, ni vaincus", l'on a décidé que le temps était venu de déposer les armes. Nous entrons dans l'ère de "la collaboration". Parce que certains textes proclamaient l'égalité des groupes ethniques, que la langue française acquérait relativement droit de cité, que notre natalité demeurait*

---

1. "Histoire du Canada français", de M. Lionel Groulx, tome II. En vente aux éditions de l'Action Nationale.

élevée, l'on s'est cru justifié de reposer désormais sur ses lauriers en entonnant par-ci par-là l'hymne au miracle du Canada français. Nous avons "survécu": voilà de quoi trop des nôtres allaient désormais se satisfaire. Et c'est à l'heure même où s'engageait pour la nation canadienne-française la plus redoutable aventure que presque tous nos chefs abdiquaient la plus élémentaire vigilance.

La défense de la nation, "désormais inutile", allait céder le pas au jeu des partis dont nous pouvions maintenant nous payer le luxe. Il nous est loisible de tracer aujourd'hui le bilan d'une politique criminellement aveugle. Il nous est donné de mesurer la distance qui sépare la survivance de la vie pleine et authentique, de l'expression féconde d'une vie nationale. L'optimisme béat est le propre des faibles: et il faut convenir que ceux-ci font nombre chez nous, à l'heure actuelle. Ils n'auront de cesse qu'ils aient fait disparaître toute inquiétude. Complices, quoi qu'ils en aient, des ennemis de la nation, ils remplissent avec le sourire leur sinistre besogne de fossoyeurs. Vous les reconnaîtrez à ce signe qu'ils affirment que l'heure du garde-à-vous et de la politique militante pour le Canadien français est révolue. A ceci, également, qu'ils ne connaissent que "des Canadiens" et que la distinction entre Canadiens français et Canadiens anglais leur inspire une singulière mauvaise humeur.

S'il est une heure où l'action nationale a eu, chez nous, tout son sens, toute sa raison d'être, c'est bien au cours des années présentes. Il ne s'agit certes pas de verser dans un pessimisme stérile et d'ailleurs injustifié, tout aussi dangereux que l'optimisme béat que nous dénoncions plus haut. Ce que la conjoncture ac-

tuelle appelle, c'est cet état d'âme et d'esprit que Mounier qualifiait magnifiquement "d'optimisme tragique". Un effort de lucidité pour atteindre à la pleine conscience des difficultés et des problèmes de l'heure, un effort de sincérité pour en mesurer toute la gravité, une volonté inébranlable de mener la lutte jusqu'à la victoire. Rarement, proclament les marionnettes et les paltoquets, adeptes du régime, les Canadiens français ont-ils été aussi bien traités, le Canada français aussi respecté, "considéré": rarement, répondons-nous, le Canada français a-t-il été autant menacé de tout perdre et jusqu'à son âme même. Le danger est d'autant plus terrible qu'il se présente sous forme d'avantages immédiats indéniables. Nous sommes invités au plus gigantesque marché de dupes de notre histoire: troquer contre une certaine mesure de sécurité matérielle le contrôle des éléments essentiels de notre vie nationale. Qu'on ne se le cache pas: quatre cents ans d'efforts douloureux et magnifiques au cours desquels, jour après jour, s'est constituée une nation, voilà ce qui va se jouer dans les années à venir. Allons-nous, nous aussi, préférer le plat de lentilles?

Rien n'est perdu. Tout peut être sauvé à la condition qu'enfin la nation se réveille et qu'une vigoureux redressement s'accuse dans tous les milieux. Voici vraiment venir l'heure de l'action nationale, à quoi cette revue entend se consacrer plus que jamais. Nous arrivons à un carrefour: et certes la voie qui mène au plus haut idéal est encore la voie la plus douloureuse. Mais la permanence du fait français sur ce continent n'ira jamais sans une large part d'héroïsme quotidien.

Au défi magnifique que la Providence nous a lancé en nous jetant, à quatre millions de Français, dans

*l'immense Amérique anglo-saxonne, quelle réponse allons-nous apporter ? Saurons-nous répondre à l'appel pressant qui monte de notre histoire ? Pour l'instant, nous restons les maîtres de notre avenir. Les jeux ne sont pas encore faits mais l'heure approche où il nous faudra définitivement opter.*

L'ACTION NATIONALE.

## **Le Fédéral et les universités**

Nous avons vu au cours du dernier article comment, pénétré du préjugé centralisateur, des hommes (même humanistes!) ont pu, contre toutes les réalités historiques et juridiques, bâtir une thèse qui rendit philosophiquement nécessaire (au nom du bien commun) l'introduction de l'État fédéral dans les domaines qui lui ont été interdits précisément au nom de ce même bien commun. Nous allons de nouveau les voir à l'œuvre aujourd'hui sur un aspect spécifique du problème de l'éducation au stage universitaire.

Cinq chapitres concernent plus spécialement les universités dans le Rapport: le chapitre XII sur les universités, le chapitre XIII sur les bourses nationales, le chapitre XIV sur l'humaniste et le savant, le chapitre XXI sur l'aide aux universités et le chapitre XXII encore sur les bourses nationales. Il n'y a pas que des pages détestables dans tout cela. On en rencontre, au contraire, de fort belles — même si on y peut encore trouver matière à discussion —; le chapitre XIV sur l'humaniste et le savant en particulier, contient des pages remarquables sur l'importance et la valeur des humanités, ces pages dont je parlais dans les articles précédents et qui ont tant retenu l'attention des milieux éducatifs du Québec... au point chez certains de leur faire oublier ou avaler le reste. Malheureusement tout cela est pipé; partout gît latente, est habilement

esquissée sans être brutalement affirmée, la thèse de l'intervention fédérale.

### L'aide fédérale, condiment nécessaire de l'universalité!

“Les universités, commence-t-on à dire, sont chez nous des institutions provinciales; mais leur rayonnement est plus vaste que ceci ne le laisserait croire. Ce serait une erreur grave de sous-estimer ou de méconnaître les fonctions variées, voire universelles de ces institutions” (le *voire* est ici particulièrement cocasse puisqu'il s'agit d'institutions universelles par leur définition et par leur objet mêmes). Vraiment ne dirait-on pas que les commissaires parlent à des enfants ou à des primitifs qui se seraient imaginés, dans leur ignorance (en compagnie des Pères de la Confédération apparemment!) qu'étant provinciales juridiquement, les universités sont des institutions sans conséquence?

Or c'est le raisonnement de la Commission qui se trouve en fait être un raisonnement de primitif, un raisonnement qui se suffit de l'apparence des mots et selon lequel *provincial* signifie limité, étroit, mesquin, étriqué, sans portée et *fédéral*, grand, sublime, exaltant. D'où la découverte de cette erreur formidable (sic) en quoi nous induirait la constitution: les universités aux provinces, donc les universités petite affaire sans importance! Comme si le plus gros gaillard, le ténor le plus tonitruant, le gratte-ciel le plus haut et le gouvernement dominant la plus grande superficie devaient nécessairement constituer la marque du suprême; comme s'il n'y

avait pas plus de grandeur dans la petite personne humaine que dans le géant État, et comme si l'organisme qui réalise le maximum d'efficacité dans le maximum de décentralisation ne devait pas, par suite, être considéré comme le plus proche de la perfection.

Naturellement, les commissaires ne sont ni des primitifs, ni des imbéciles. Au contraire, leur réputation est bien établie. Comment expliquer alors ce langage un peu bête ? Affectation ? Habileté pour insinuer dans les esprits le préjugé centralisateur ? Suggestion au lecteur que *provincial* est synonyme de pouvoirs inférieurs et *fédéral* de pouvoirs de rang supérieur, alors que la Constitution ne réserve en toute lettre au fédéral que ce qui est inférieur en dignité (les choses matérielles) et accorde aux provinces tout ce qui est grand, tout ce qui touche à l'humain, à la seule exception de la question du divorce ?

Vous doutez que des hommes aussi qualifiés puissent commettre une telle erreur de perspective ! Allons au texte même de la Constitution, d'après l'original de 1867, d'après le texte d'avant les temps d'ambitions fédérales et d'insignifiance provinciale, qui ont permis récemment d'inclure dans l'article 91 des mesures touchant à la vie sociale comme l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse.

Art. 91 et 95 de l'A.A.B.N.

#### Pouvoirs fédéraux

##### *Matières civiles*

- Les brevets d'invention et la découverte;
- les droits d'auteur;
- la banqueroute et la faillite;
- la célébration du mariage;
- le mariage et le divorce;

Art. 92, 93 et 95 de l'A.A.N.B.

#### Pouvoirs provinciaux

##### *Matières civiles*

- la propriété;
- les droits civils;
- l'éducation;

*Matières politiques*

- la milice;
- la loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux;
- l'immigration;
- la naturalisation et les aubains;
- la dette et la propriété publique;
- la taxation par tous les modes;
- l'emprunt;
- le fonctionnarisme fédéral

*Matières sociales*

- les pénitenciers

*Matières économiques*

- l'agriculture;
- les pêcheries;
- la réglementation du trafic et du commerce;
- le cours monétaire;
- les banques;
- les caisses d'épargnes;
- l'intérêt;
- travaux publics de navigation, chemins de fer, communications et ceux qui intéressent plus d'une province;

*Matières politiques*

- les institutions municipales;
- l'administration de la justice;
- l'amendement de la constitution provinciale;
- l'immigration;
- la taxation directe dans les limites de la province dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux;
- les licences pour fins de revenu;
- l'emprunt;
- le fonctionnarisme provincial;
- les punitions et amendes à titre de sanction des lois provinciales;

*Matières sociales*

- (voir aussi *matières civiles*, i.e. la propriété et les droits civils; et le *pouvoir général*, i.e. toutes les matières privées);
- les prisons publiques;
- les maisons de correction;
- les hôpitaux;
- les asiles;
- les institutions de charité;

*Matières économiques*

- l'agriculture;
- l'administration du domaine public;
- la constitution des compagnies dans la province;
- les travaux publics, à l'exception de ceux qui sont confiés au Fédéral;

*Matières commerciales*

- les poids et mesures;
- les lettres de change;
- les offres légales;

*Matières commerciales**Matières administratives*

- le service postal;
- le recensement;
- les statistiques;

*Matières administratives**Pouvoir général*

- Tout ce qui n'est pas exclusivement assigné aux provinces.

*Pouvoir général*

- Toutes les matières locales et privées.

Partout, on le voit, le Fédéral est confiné à ce qui est quantitatif, technique; le Provincial, dans ce qui est qualitatif, humain, reçoit à peu près tout (à l'exception du mariage et du divorce, pour la raison évidente d'assurer le privilège du divorce aux Britanniques à travers tout le Canada). La chose saute d'abord aux yeux dans le fait que les pouvoirs sociaux du Fédéral ne s'étendent qu'aux criminels invétérés, là où il n'y a, justement, à peu près pas de problème social; là où il faut de la délicatesse, de la culture, les provinces ont tout le reste de ce qui pouvait être connu comme tel dans le temps, plus les pouvoirs généraux qui couvrent tout ce qui ne pouvait pas être prévu alors. A l'opposé, les pouvoirs purement commerciaux sont tous confiés au Fédéral. Dans les autres catégories, où les pouvoirs sont partagés, il est facile de voir qu'ils le sont précisément en fonction de ce critère du quantitatif et du qualitatif.

Dans les matières civiles, à l'exception du mariage, le Fédéral ne couvre que certains domaines très spéciaux et ne les touche que par leur côté matériel; le Provincial a charge du reste. Même chose pour les matières politiques, où ce qui est le plus susceptible d'affecter la vie du peuple est confié au Provincial (administration de la justice et institutions municipales), alors qu'en matière d'immigration — où l'aspect international du problème appelle l'action fédérale — les Pères de la Confédération ont soin d'établir un droit concurrent; sans doute, le Fédéral a la milice et elle posera des problèmes fort délicats, mais il faudrait ici pour la situer dans l'esprit de la constitution (dont elle ne déroge pas), un long commentaire. Toujours la même règle en ce qui concerne les matières économiques où, à l'exception de l'agriculture pour laquelle est établie une juridiction concurrente, le Fédéral prend ce qui est superficiel quant aux institutions de base (ce qui ne veut pas dire sans importance pratique): monnaie, banque, intérêt, réglementation du trafic; alors qu'on laisse l'administration des ressources naturelles aux provinces, ainsi que la plupart des travaux publics. Enfin, le Fédéral jouit bien d'un pouvoir résiduel, mais une fois que la souveraineté a été vidée de son contenu substantiel par un pouvoir général des provinces non seulement sur ce qui est local (aspect géographique, sur lequel seul on insiste le plus souvent comme pour minimiser l'action provinciale), mais bien sur tout ce qui est *privé*, ce qui est extrêmement important.

Pour les commissaires rien de tout cela n'existe,

ou ne compte. Aussi insisteront-ils sur le fait que les universités sont des centres locaux d'éducation, "mais qu'elles rendent *en outre* à la cause nationale directement ou indirectement des services tellement étendus qu'on peut dire d'elles qu'elles contribuent de la manière la plus efficace à la puissance et à l'unité de notre pays". J'ai souligné le *en outre*, qui n'est pas moins cocasse que le *voire* de la phrase précédente. Car en parlant des universités comme de centres locaux d'éducation, c'est-à-dire jouant le rôle de "protectrices de tous les mouvements qui peuvent servir l'avancement des arts, des lettres et des sciences", les commissaires parlent comme si en cela les universités ne donnaient à la nation que des services provinciaux, d'une valeur plutôt limitée pour ce qui est de la puissance et de l'unité du pays. C'est *en outre* qu'intervient le rôle national des universités, en ce qu'elles reçoivent dans une province des étudiants d'autres provinces (par. 9 du même chapitre, p. 100), en ce que le gouvernement fédéral peut y trouver des gens à qui donner des *jobs* d'une certaine qualité (par. 10, p. 160), en ce qu'elles contribuent à rendre la guerre plus scientifique (!) (par. 11, p. 160), en ce que les forces armées y recrutent leur cadre (par. 12, p. 161), en ce qu'elles prêtent au gouvernement fédéral ses professeurs pour des tâches spéciales.

Car je n'exagère rien. Le texte du rapport est bien net. Deux sections au chapitre: une intitulée "l'université, centre d'activité locale", l'autre "les universités et la nation". Si celui qui a rédigé ce rapport et ceux qui l'ont signé savent écrire et savent composer, ils nous ont clairement indiqué

par là que la première section s'intéresse à ce que les universités contribuent au milieu local et la seconde, ce qu'elles apportent à la nation (entendons par là l'ensemble du Canada considéré comme nation), avec la seule — et sans doute importante réserve — que le chapitre n'envisage pas le rôle des universités "en tant qu'unités actives dans un régime d'éducation donné, ni en tant qu'établissements où l'on accomplit le stade final d'une carrière académique". Par conséquent, le fait pour l'université — surtout en tant qu'elle est considérée comme incluant le secondaire — le fait, dis-je, de servir d'inspiratrice aux sociétés culturelles (par. 4, p. 158), de contribuer au rayonnement de la pensée par des bibliothèques, des conservatoires, des collections d'œuvres d'art (par. 5, p. 158), de répandre la culture dans les milieux populaires (par. 6 et 7, p. 159), tout cela ne constitue pas une contribution des universités à la nation, tout cela se classe dans le rôle de l'université "centre d'activité locale". Ou plutôt cette action des universités n'a de portée nationale que si ce sont des citoyens d'une autre province qui en profitent ou si elle concourt à former des fonctionnaires fédéraux pour les services administratifs ou pour l'armée!

Me direz-vous que c'est là une argumentation sérieuse? Après avoir pris le temps d'y réfléchir, n'admettez-vous pas qu'il n'existe probablement pas d'autre document ou ouvrage dans lequel il nous serait possible de trouver exprimés d'une façon plus étriquée le rôle et les fonctions des universités, même après la réserve indiquée? Alors ces grands humanistes de commissaires seraient des esprits

rétrécis? Eugène L'Heureux aurait raisonné ainsi que je vous répondrais oui! Mais, bien sûr, pas le Père Lévesque, ni Vincent Massey. Non, ce sont des hommes aveuglés par le préjugé d'une solution toute faite qu'il faut appuyer d'arguments plausibles: l'intervention fédérale dans l'université. La thèse n'a pas conduit à la solution; elle a été construite sur celle-ci.

### Les prétendues obligations du Fédéral envers les universités

C'est de cette démonstration assez peu digne de la valeur des hommes en cause dans la Commission Massey que sortira tout droit le bien pauvre, le bien simpliste argument que le Fédéral recevant des services des universités, il a le devoir, pour autant, de leur apporter de l'aide financière. Le Rapport l'exprime ainsi au paragraphe 3 du chapitre XXI. "Nos observations nous ont amené, y lit-on, à une autre conclusion importante, et c'est qu'une université ne sert pas seulement les régions où elle est située, mais encore le pays tout entier, dans les domaines professionnel et scientifique. Les diplômés des universités canadiennes, suivant une tradition bien établie, sont amenés à se déplacer à l'intérieur du pays. Etc., etc." Puis plus loin, au paragraphe 4: "Le gouvernement fédéral admet tacitement ce fait. (...) En 1948-1949, le gouvernement fédéral a dépensé 27 millions de dollars pour l'encouragement de l'enseignement supérieur au Canada. Il nous semble donc légitime de prétendre que le gouvernement canadien se reconnaît un certain degré

de responsabilité dans quelques-uns des problèmes que pose l'enseignement supérieur, etc." Puis viennent les recommandations d'aide fédérale.

On voit d'abord dans cette partie du texte que le Rapport, en parfaite logique avec ses prémisses, continue de ne reconnaître un rôle national aux universités que dans les domaines professionnels et scientifiques. C'est l'absurdité même si l'on prend l'affirmation en soi; il faut confondre nation et État fédéral pour avoir un semblant de justification de raisonner ainsi. Certes c'est l'État fédéral qui embauche certains techniciens sortis de nos universités; mais un licencié ès lettres de l'Université de Toronto ou de Montréal ne sert-il que sa province en produisant des œuvres littéraires qui sont partiellement le fruit de sa formation? Ne voyant que la thèse à bâtir sur la solution, les commissaires ont perdu de vue l'absurdité du raisonnement. N'ayant pour le moment à démontrer une nécessité d'intervention fédérale qu'en fonction du domaine professionnel et scientifique, ils ne pouvaient pas parler du reste; ou plutôt quand ils en parlent c'est en référence moins directe avec une solution centralisatrice. Il est cependant clair que si on admettait le principe impliqué dans leur thèse en fonction de cette partie du problème, elle vaudrait aussi bien pour le tout. Pour dire vrai, la logique du Rapport a ses aspects contradictoires; ailleurs que dans les parties citées, il y a toute une section déjà mentionnée sur les humanités, mais c'est un couplet à part qui insinue des idées centralisatrices sans conclusion au pratique.

Et c'est ainsi que le Rapport Massey, comme le

Rapport Sirois pour le présent texte (ainsi que nous l'avons dégagé dans les articles précédents), pose les premiers jalons d'un futur rapport, établi par une future Commission qui sera chargée d'étendre la centralisation à tout le domaine culturel. Comme le Rapport Massey l'a fait pour la distinction entre éducation et culture, ladite Commission réexaminera le rôle des universités; découvrira qu'il dépasse de beaucoup le domaine professionnel et scientifique, qu'il touche en définitive, par toute l'orientation de la culture, à l'esprit national (l'idée est déjà présente à l'arrière-plan du Rapport Massey). Il posera comme mineure qu'il est inadmissible d'interdire au Fédéral de façonner l'esprit national (elle se trouve aussi disséminée à travers tout le rapport Massey). Et il en conclura au droit et au devoir du Fédéral de dire son mot dans l'enseignement universitaire. En attendant qu'une quatrième commission ne vienne donner un nouveau coup de pouce au syllogisme; transformer la mineure en affirmation que le Fédéral est par définition le gardien de l'esprit national; d'où la conclusion que le Fédéral a des droits premiers en matière d'éducation universitaire.

Une cinquième commission pourra alors, par extension, déclarer que le Fédéral a priorité de droit, pour les mêmes motifs, dans tout le domaine de l'éducation. Ces mêmes individus qui se déplacent d'une province à l'autre, qui sont au service du gouvernement fédéral dans l'administration et dans l'armée, ils ont reçu non seulement une formation universitaire, mais aussi bien une formation primaire qui a contribué pour sa part à les façonner.

Bien plus, il n'y a pas seulement les universitaires qui se déplacent ou qui travaillent pour le gouvernement fédéral; une bonne proportion des migrants et des employés fédéraux ou des soldats n'ont reçu qu'un cours primaire. L'école primaire ne rend pas moins de service à la nation que l'université, qu'on prenne l'affirmation tant dans son sens véritable que dans le sens adopté par le Rapport Massey. Et quel est d'ailleurs le domaine de la vie nationale confié au gouvernement des provinces dont on n'en pourrait pas dire autant? Les hôpitaux du Québec ne soignent-ils que des natifs du Québec? Les routes du Québec ne sont-elles utilisées que par les natifs ou les citoyens du Québec? Les divers fonctionnaires fédéraux dans l'exercice de leurs fonctions voyagent-ils sur des routes spéciales? etc., etc.

Toute cette thèse est appuyée sur une incompréhension patente — et que je crois malheureusement plus intentionnelle, plus intéressée à la centralisation que vraiment dictée par l'ignorance ou l'irréflexion — de l'esprit de notre constitution. En 1867, comme nous l'avons vu, le Fédéral n'a pas reçu les pouvoirs importants et le Provincial, les pouvoirs secondaires. La distinction est faite entre les pouvoirs qui pouvaient être exercés à l'échelle centrale sans léser les droits nationaux des Canadiens français du Québec et ceux qui ne le pouvaient pas. Les premiers ont été confiés au gouvernement fédéral et les seconds aux gouvernements provinciaux.

Dans une telle perspective, c'est un non-sens évident que de prétendre considérer comme national au sens canadien ce qui ressortit au Fédéral et comme d'importance purement locale ce qui re-

lève des provinces. Par rapport à notre régime constitutionnel, les expressions de "national" et de "local" n'ont de signification qu'administrative: les choses qui sont administrées par un gouvernement général et celles qui le sont par un gouvernement local. Mais dans les choses administrées localement il s'en trouve nécessairement qui sont d'importance nationale — c'est évident puisque tout le spirituel y tombe — alors qu'inversement bien des choses administrées nationalement n'ont souvent qu'une importance des plus locales, comme par exemple les quais — parfois quais d'élection — où n'accostent que les petits navires locaux, etc.

Il est donc temps que nous cessions de tomber dans le panneau de ces argumentations centralisatrices simplistes. Ce sont les provinces qui, dans le domaine de la vie de l'esprit, sont chargées du bien commun national canadien; parce que le bien commun national canadien exigeait précisément, dans ces problèmes, la liberté d'action des deux groupes nationaux de base et la possibilité pour chacun de contribuer, par le développement libre de sa personnalité propre, sa part à la double culture qui était et qui reste la marque distinctive de la civilisation canadienne. Cette distinction est d'ailleurs fondée sur les données de nature mêmes du problème canadien. Et comme nous l'avons montré dans le précédent article, il n'y a pas de raison sérieuse d'estimer qu'une administration provinciale ne peut pas aussi bien, dans son domaine, que le Fédéral dans le sien, pourvoir aux exigences du développement national à l'échelle canadienne.

Bien plus, on peut sérieusement se demander si

le mal que le Rapport déplore le plus — à savoir le peu d'attention que l'on accorde aux humanités à travers le pays — ne serait pas encore plus grave à l'heure actuelle si le sujet avait été confié au Fédéral en 1867. C'est en effet dans l'organisation scolaire du Québec que l'on trouve encore, à cause du particularisme québécois, le plus d'attention accordée aux humanités; alors que les autres provinces, où a prévalu la mentalité majoritaire qui inspire surtout les agissements du Fédéral, se sont laissé entraîner dans le courant américain de l'enseignement spécialisé et pratique. De sorte que pour notre province, c'est en fait l'argument inverse de celui du Rapport (p. 177) qui vaudrait, à savoir que des sommes considérables d'argent, sous forme de dons privés et de subventions gouvernementales, ont soutenu l'enseignement des humanités pendant que la recherche scientifique et les sciences sociales expérimentales faisaient piètre figure. Il est donc ridicule de voir le Rapport admettre implicitement et sans discussion les arguments qui lui ont été présentés dans les mémoires anglo-canadiens, à l'effet que le gouvernement fédéral serait seul apte à sauver les humanités dans l'intérêt national. On ne sauvera les humanités par des interventions gouvernementales dans l'ensemble du Canada que si la mentalité anglo-saxonne se transforme en conséquence; et ce jour-là, les gouvernements provinciaux pourront tout aussi bien contribuer la part de l'État que le gouvernement fédéral... à condition bien entendu que ce dernier ne continue pas de se parer de leurs dépouilles financières comme il le fait depuis dix ans surtout. Là est d'abord le problème comme le signa-

lait si opportunément dans sa conclusion le mémoire de la Chambre de Commerce du district de Montréal (*L'Action Nationale*, avril 1950).

### Qui l'emporte? Le droit ou la force du fait accompli?

Toute cette argumentation est donc d'une faiblesse désarmante. L'est non moins encore la dernière phrase citée dans le passage que nous analysons, à savoir que le gouvernement fédéral étant intervenu dans ce domaine, "il semble donc légitime de prétendre qu'il se reconnaît un certain degré de responsabilité", donc d'admettre le principe de l'aide fédérale. Je lis cela, je me remémore certains événements et je règle ainsi certains problèmes qui en découlaient: Hitler s'étant emparé de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, et manifestant le désir de continuer ses conquêtes, il semble légitime de prétendre qu'il se reconnaissait un certain degré de responsabilité dans l'organisation d'un ordre européen; nous recommandons donc de lui permettre d'assumer les responsabilités qu'il entend prendre dans l'administration de la Pologne. Qu'en dites-vous?

Vous protestez! Les droits de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne qu'en faites-vous? Les principes et les règles juridiques internationaux que sont-ils devenus? Bien sûr! Mais comment se fait-il que dans un pays pourvu d'un droit constitutionnel conçu précisément en vue de protéger des droits nationaux, vous ne protestez pas contre une thèse comme celle du Rapport Massey? Com-

ment se fait-il qu'au contraire vous passiez outre ici aux droits, aux principes et aux règles juridiques pour mettre au niveau des grandes œuvres ce Rapport plein de faiblesses, de faux semblant, d'injustice? Avant, en effet, d'apprécier les droits du Fédéral en fonction des actes antérieurement posés par celui-ci, n'importait-il pas tout d'abord de juger ces actes en fonction du droit? A quoi a donc servi la présence d'un moraliste catholique à la Commission?

Mais il y a plus fantastique. Le Rapport ne prétend pas s'en tenir aux raisonnements sur des faits. Il se cherche aussi des justifications dans les faits. Et alors sautant à pieds joints par-dessus la réalité canadienne, par-dessus le droit constitutionnel canadien, il s'en va se chercher des endossements à l'étranger: en Grande-Bretagne et en Australie.

Naturellement, ce choix de la Grande Bretagne est risible, à moins qu'il ne démontre que, dans l'esprit des commissaires, les gouvernements provinciaux sont si peu que rien dans toute cette affaire que c'est comme s'ils n'existaient pas. Le fait que le gouvernement de Grande Bretagne subventionne les universités ne prouvera évidemment jamais que le gouvernement fédéral doive le faire au Canada. Une connaissance élémentaire des règles du syllogisme permettrait à un esprit de bien moindre envergure que celui du Père Lévesque de noter ici une faute contre la quatrième règle:

Quelque gouvernement (celui de Grande  
Bretagne) doit aider les universités;  
Or le Fédéral est un gouvernement;  
Donc le Fédéral doit aider les universités.

“Le moyen terme étant particulier, disent les traités de philosophie, son extension n’est pas déterminée, de sorte que le syllogisme est sûrement défectueux.”

Quant à l’Australie, il s’agit au moins d’un gouvernement fédéral. Cela n’empêche cependant pas le raisonnement d’être affecté de la même erreur. Le terme gouvernement fédéral est lui-même un terme particulier en ce sens que tous les gouvernements fédéraux n’ont pas les mêmes origines, ni les mêmes fins. Réalité historique, le fédéralisme a son visage propre partout, selon précisément les données de l’histoire qui, dans chaque pays, ont conduit à sa formation. Pays britannisant par excellence, l’Australie peut ne pas avoir les raisons du Canada de réserver aux gouvernements provinciaux tous les problèmes qui touchent à la culture et à l’éducation.

Si intéressante que soit dans tout cela la section de six pages consacrée aux humanités et dont les commissaires savaient qu’elles flatteraient au superlatif les éducateurs du Québec, elle n’y intervient que comme un hors-d’œuvre. Dans un chapitre qui a prétendu, en effet, ne pas s’occuper du rôle des universités en tant qu’unités actives dans un régime d’éducation donné, les jugements qu’on y trouve sur l’enseignement des humanités sont proprement autant de contradictions. Sa logique, quant à l’ensemble du Rapport, tient surtout à soulever un nouveau problème d’argent auquel le gouvernement fédéral peut être intéressé, lorsqu’il a des surplus et qu’il lui faudrait baisser ses taxes... avec le risque que les provinces reprennent l’exercice réel de leurs droits en matière d’imposition.

## Le gouvernement fédéral aurait les mêmes droits que tout particulier

Les chapitres sur les universités proprement dites ne sont toutefois pas les seuls qui incluent des arguments centralisateurs pour justifier l'aide fédérale. On en trouve un fameux par son ignorance de la constitution canadienne au chapitre sur les bourses nationales (p. 172). "La constitution du Canada, nous disent les savants commissaires, n'interdit à personne d'aider financièrement un citoyen à poursuivre les études qu'il veut. Et, dans la vie courante, ce n'est pas parce qu'une personne ou une association aide financièrement un citoyen à suivre un cours d'études qu'on ira prétendre que cette personne ou cette association intervient arbitrairement dans le système d'enseignement, la nature des programmes scolaires ou l'indépendance des maisons d'éducation. Un raisonnement analogue s'applique, à notre avis, à l'aide financière que le gouvernement fédéral pourrait être appelé à fournir à un groupe de Canadiens qui désirent participer aux avantages d'une éducation régulière ou spécialisée." Dans les milieux politiques officiels fédéraux, on a d'ailleurs étendu l'argument non seulement à l'aide aux individus, mais aussi bien à l'aide directe aux institutions universitaires, auquel cas il est encore moins subtilement faux, même s'il n'est pas sans laisser bien des gens interloqués.

Encore ici, Messieurs les Commissaires raisonnent dans l'abstrait comme s'il n'existait rien de tel qu'une constitution canadienne; bien plus grave d'ailleurs, comme s'il n'existait rien de tel que des

distinctions entre des choses qui sont parfaitement légitimes au niveau individuel et qui sont interdites à l'État en dépit du fait pourtant qu'il jouit d'un pouvoir supérieur, souverain — et cela même quand ce n'est écrit en toute lettre dans les constitutions.

Il y a des interventions individuelles qui sont normales précisément parce que, faites par des individus, elles ne présentent pas de dangers d'ingérence. On s'en méfie déjà plus — bien avant que l'État s'en mêle — quand ce sont des individus puissants ou des groupes d'individus, précisément parce que le danger d'ingérence est plus grand. L'État, qui constitue en somme, le plus centralisé des groupements, le plus puissant précisément parce qu'il exerce la souveraineté, présente un summum de danger. Surtout étant donné nos mœurs électorales en particulier, et nos mœurs politiques en général. C'est encore là doctrine élémentaire et je m'étonne que le moraliste de la Commission ait laissé passer dans pareille forme un argument si grossièrement fallacieux par son fond.

Ainsi tout le monde comprend qu'un parti politique qui reçoit sa caisse électorale sous forme de contributions minimales d'un grand nombre d'électeurs, est plus libre d'ingérence que celui qui la touche en grosses sommes d'un petit nombre d'intérêts puissants. D'ailleurs l'argumentation du Rapport, acceptée par le Père Lévesque, est d'autant plus incroyable que l'éducation est un domaine où, en particulier chez nous, on vient en somme tout juste de considérer comme admissible les subventions gouvernementales. Et pourquoi s'y opposait-on? Pourquoi cherchait-on avec tant de fierté à

subvenir, plutôt par les sacrifices des éducateurs, que par les subventions d'État, au soutien des institutions d'enseignement, sinon parce qu'il y a une différence marquée entre les dons privés, individuels et les dons publics. Si jeune que je sois, j'ai connu la date où un premier gouvernement provincial s'est aventuré à accorder une subvention à nos collèges classiques; et je me rappelle toutes les objections que l'on mettait ici et là à une pareille procédure, de toutes les précautions au moins oratoires dont on jugea opportun de l'entourer. Il s'agissait pourtant d'un cadeau d'un gouvernement dominé par des catholiques. Devant une autorité d'inspiration protestante — alors que d'autres options plus sûres existent — y aurait-il lieu d'être moins prudent?

Mais l'argument fût-il juste quant au fond, il n'en resterait pas moins inadmissible quant aux faits juridiques. Pour affirmer que "la constitution du Canada n'interdit à personne d'aider financièrement un citoyen de poursuivre les études qu'il veut", il faut joliment ignorer la réalité constitutionnelle dans laquelle nous vivons. Nous aurions pu, en effet, écrire tout aussi bien l'an dernier: "La constitution du Canada n'interdit à personne d'aider financièrement un citoyen à finir ses vieux jours dans une suffisante abondance"; il n'en reste pas moins que, quand le gouvernement fédéral a voulu poser ce geste, il a dû non seulement le demander aux provinces — qui n'avaient même pas le droit de lui accorder sa requête — mais bien obtenir leur assentiment pour faire amender la constitution. Pourquoi?

Parce que l'esprit et la lettre même de notre constitution, c'est de diviser la souveraineté ou l'État

en deux et de partager les pouvoirs entre deux branches étatiques: la branche fédérale et la branche provinciale. Il y a donc nécessairement des choses que les particuliers ordinaires ont le droit de faire et qui sont interdites soit au gouvernement fédéral soit au gouvernement provincial. Ainsi un particulier peut bien faire un chemin devant sa porte pour pouvoir se rendre chez son voisin; mais le gouvernement fédéral n'aurait pas le droit de le lui construire, donc évidemment pas plus le droit de l'aider financièrement à le construire (en droit constitutionnel canadien, la jurisprudence est nettement à l'effet qu'un gouvernement d'une certaine catégorie n'a pas le droit de faire indirectement ce qui lui est interdit directement). Pourquoi? Parce que les travaux publics d'ordre local ressortissent au gouvernement provincial exclusivement, donc qu'il est interdit au gouvernement fédéral de s'en mêler.

En somme, la constitution comporte une liste de pouvoirs que nous avons énumérés précédemment. Dans cette liste, sont attribués à chaque gouvernement les pouvoirs de taxation qui visent à rendre financièrement possible ce qui lui a été juridiquement confié. C'est par suite le bon sens même que les fonds perçus ne puissent être dépensés que dans l'exercice des pouvoirs propres à chaque gouvernement. Et l'éducation ayant été confiée aux provinces exclusivement, il est par suite interdit au Fédéral de s'occuper d'éducation, donc de contribuer financièrement à ce secteur de l'activité canadienne directement ou indirectement. Le fait qu'il s'y soit immiscé depuis plusieurs années ne prouve rien tant que l'affaire n'aura pas été portée devant les tri-

bunaux et jugée selon la constitution. La loi contre la margarine, par exemple, a fonctionné pendant des années avant qu'on la conteste et qu'elle soit déclarée *ultra vires* des pouvoirs du gouvernement fédéral.



Voilà le genre d'argumentation que des gens de haut calibre intellectuel apportent à l'appui d'une thèse en vue d'introduire le gouvernement dans les affaires de nos universités. On essaie d'objecter dans divers milieux que les commissaires n'ont fait que rapporter les opinions qui leur ont été soumises; mais la meilleure preuve que cela est faux tient en ce que très peu de mémoires se sont préoccupés des problèmes fondamentaux du genre de ceux que nous avons abordés dans cet article et le précédent à partir du texte du Rapport; les Commissaires s'en sont même plaints. Le plus élaboré sur le sujet a sans aucun doute été celui de la Chambre de Commerce de Montréal; et le Rapport Massey en prend le contrepied sans même se donner la peine d'en discuter les opinions ou même de les mentionner.

En un sens, la chose est consolante: il faut que les commissaires autant que les auteurs des mémoires qui les appuient soient bien à court d'arguments sérieux et qu'ils se sentent bien incapables de réfuter certains mémoires pour nous servir un aussi maigre plat. C'est dire que la thèse de l'autonomie est fondée sur des réalités si évidentes et si profondes que ses détracteurs ne peuvent, à la combattre, que s'user les dents, que se déconsidérer. En définitive, le Rapport Massey a donné de la publicité à un

problème bien connu: les difficultés financières de nos universités. Quant à la solution qu'il y apporte, elle est sans autre fondement réel que le droit du plus fort, de celui qui a réussi à accaparer les sources de revenu sur lesquelles la Constitution donne priorité aux provinces et qui se cherche des raisons de ne pas remettre les biens mal acquis.

Pour ma part, je ne saurais souscrire ni à ce fait, ni à la casuistique déployée pour le justifier.

François-Albert ANGERS.

## Sommes-nous des Canadiens français?

J'ai toujours pensé que, dans leurs malheurs, les Acadiens avaient eu au moins cette chance inappréciable de garder leur nom bien à eux, avec des contours nets et précis, un nom pur de tout alliage étranger, disant tout ce qu'il est nécessaire de dire d'un seul mot, sans épithète ni périphrase.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi des Canadiens d'autrefois. Leur nom, ils ont dû le partager avec leurs conquérants, et force leur a été de se retrancher derrière un qualificatif et de devenir Canadiens *français*. Ils ont perdu au change, c'est évident; mais, au moins, la nouvelle expression avait le mérite de les désigner encore de façon suffisamment distincte, même si elle semblait indiquer une composition dans le peuple un et homogène par excellence qu'ils formaient.

Voici qu'aujourd'hui une autre expression, encore plus lourde et beaucoup moins caractéristique, tend à s'introduire et même à se généraliser en certains milieux. Il y devient de mode, en effet, de parler maintenant de *Canadien de langue française*. Que faut-il penser de cette nouvelle formule? Avant de répondre à cette question, il me paraît opportun d'analyser quelque peu le contenu des trois expressions en cause: Canadiens, Canadiens de langue française, Canadiens français.

## Canadiens

Tel qu'en usage au pays, le mot *Canadien* a un double sens: l'un général et officiel, l'autre particulier et historique.

Il désigne, en premier lieu, un citoyen du Canada, quelqu'un qui est relié juridiquement et politiquement à l'État canadien. C'est d'abord et avant tout, si je puis parler ainsi, un terme d'exportation internationale. Se dire Canadien quand on voyage à l'étranger, c'est déjà suffisamment s'identifier, du moins pour passer les frontières et se faire décerner des cartes de séjour.

Le mot officiel indique-t-il plus que la citoyenneté? marque-t-il plus qu'une appartenance juridique et politique? On l'affirme parfois. Mais, à l'enquête objective, le contenu d'un tel mot s'avère bien mince. Il ne marque certainement pas l'origine ethnique, ni la langue, ni la religion, ni même un type bien précis et distinct. Il peut bien servir à désigner le membre d'une organisation politique particulière — pas très originale d'ailleurs —, ainsi que l'héritier d'un certain bagage historique, littéraire et artistique, mais est-ce suffisant pour lui attribuer un autre sens, un sens proprement et strictement *national*? Je ne le crois pas. Parler de culture canadienne me paraît prématuré; on peut certes en désirer l'avènement, mais en attendant il ne faut pas prendre ses désirs pour des réalités, et surtout se garder de construire toutes sortes de théories en vue de faire accepter comme réel et présent ce qui est encore à venir et fort problématique.

*Canadien* possède en outre un sens particulier et historique: il s'applique à ce groupe ethnique et culturel qui subsiste depuis trois siècles au Canada, et comme tel il se confond avec Canadien français. C'est là un sens encore largement en usage dans le peuple, même si celui-ci prononce "Canayen", ce ne peut être qu'un Canadien français. Et d'ailleurs, le peuple n'est pas le seul à faire usage de ce sens historique: le colonel Bovey n'a-t-il pas écrit un livre intitulé précisément "*Canadien*", et pourtant consacré uniquement aux Canadiens français?

Il y a donc, comme on le voit, un certain flottement dans l'usage du mot *Canadien*: tantôt il s'applique à tous les citoyens du Canada, et tantôt aux seuls membres de la communauté nationale canadienne-française. C'est là un phénomène dû à l'histoire et dont, en somme, seule l'histoire pourra révéler l'issue.

### Canadiens de langue française

Dans leurs rapports avec l'étranger, les citoyens du Canada peuvent bien tous se présenter comme *Canadiens*, mais sur le front domestique, le pays étant officiellement bilingue, ils se partagent nécessairement en Canadiens de langue anglaise et Canadiens de langue française. C'est là un fait juridique et statistique contre lequel il n'y a rien à dire. Tout immigrant, une fois installé au pays, peut opter pour l'une ou l'autre des deux langues officielles, et devenir un Canadien soit de langue anglaise, soit de langue française.

Ainsi donc, *Canadien de langue française* marque

un rapport avec l'une des deux langues officielles du pays, indique que le citoyen canadien auquel s'applique l'expression parle le français comme langue maternelle, quels que soient par ailleurs son origine ethnique, sa mentalité et son patrimoine historique.

### Canadiens français

*Canadien français* dit plus que cela. Avec cette expression, nous passons du domaine juridique, politique et statistique au domaine de la culture et de l'histoire. L'image qu'elle évoque n'est plus, comme dans *Canadiens* et *Canadiens de langue française*, celle d'une accolade, mais bien celle d'un noyau solidement constitué. Ou, pour employer une comparaison tirée de la formation du cristal, *Canadiens*, *Canadiens de langue française* désignent en quelque sorte l'eau-mère dans laquelle baignent quelques noyaux solides, noyaux qui attirent graduellement à eux les atomes épars et non encore définitivement fixés. Dans la masse plutôt indistincte que forment les *Canadiens de langue française*, deux noyaux se révèlent solides et consistants: les Acadiens et les Canadiens français.

Le cas des premiers me paraît particulièrement clair, précisément à cause de la netteté de contours qu'a gardée leur nom. Strictement parlant, les Acadiens ne sont pas des Canadiens français; ils ne sont pas non plus simplement des Canadiens de langue française. Les désigner par cette dernière expression, c'est supprimer par le fait même tout ce que le nom d'*Acadiens* évoque d'histoire, de luttes en commun,

de joies et de souffrances éprouvées ensemble dans le passé; c'est, pour reprendre ma comparaison, briser le noyau déjà formé pour en disperser les éléments dans une masse sans cohérence et en pleine dissolution.

Ainsi en est-il des *Canadiens français*. L'expression désigne un groupement humain solide et compact, qui a une conscience, une volonté, une histoire communes, qui s'accorde sur un même art de vivre, une même manière d'être homme, qui marche ensemble vers un idéal commun, autant de choses que laisse de côté la formule *Canadiens de langue française*.

C'est là une distinction que font spontanément les écrivains de langue anglaise. Quand ils veulent être précis et se préoccuper quelque peu de l'histoire et pas simplement des statistiques, ils écrivent, non pas *The French-Speaking Canadians*, mais *The French Canadians*.

J'ajoute, pour éclairer encore cette distinction, qu'il assez facile de devenir *Canadien de langue française*: il suffit pour cela d'être citoyen du Canada et de reconnaître le français comme sa langue maternelle. Ainsi, par exemple, un jeune Italien né à Montréal, mais de parents récemment immigrés, et qui a appris le français au foyer et à l'école de manière à le parler habituellement, sera considéré comme *Canadien de langue française*. Mais il ne sera pas devenu pour cela *Canadien français*. Pourquoi? Parce qu'en ce dernier cas l'histoire et la culture nationale interviennent nécessairement.

Pour recourir encore une fois à l'exemple acadien, je dirai: on naît acadien, on ne le devient pas, sauf

peut-être dans quelques rares cas. De même, il faut dire: on naît Canadien français, on ne le devient pas facilement et directement. C'est que, pour le devenir, il faut s'intégrer dans une communauté nationale fortement particularisée par son histoire et sa culture, il faut se reconnaître le membre vivant d'une lignée historique et l'héritier responsable des valeurs que cette lignée incarne et transmet de génération en génération, et tout cela demande du temps, beaucoup de temps, plus qu'une vie d'homme.

L'énorme majorité des immigrants qui s'établissent dans le Québec et apprennent le français deviennent à mon avis, des *Canadiens de langue française*, mais non pas des *Canadiens français*. Que leurs enfants finissent par y parvenir, c'est possible, et même probable pour un certain nombre d'entre eux, mais encore une fois la chose n'est pas facile et demande du temps.

Il y a donc lieu de distinguer entre *Canadiens de langue française* et *Canadiens français*. Délaisser cette dernière expression pour nous contenter de la première, c'est nous appauvrir, c'est abandonner une expression riche et dense, gonflée d'histoire et de sensibilité, pour nous accoler une formule vide de souvenirs et d'émotions, n'ayant de rapports qu'avec le droit constitutionnel et la statistique.

Il n'est pas de notre intérêt, pas plus qu'il n'est de l'intérêt du Canada lui-même, de fractionner ces deux noyaux déjà solidement constitués que sont, au sein de la masse canadienne, les Acadiens et les Canadiens français. En faire simplement des *Canadiens de langue française*, c'est déjà à mon sens, les fractionner, les dissoudre au moins dans les mots.

Or les mots expriment des pensées, des désirs, des intentions. Dans la marche à l'assimilation qui toujours menace Acadiens comme Canadiens français, il y a une étape intermédiaire qui s'appelle *Canadiens de langue française*. Le jour où au Canada, Acadiens et Canadiens français seront devenus simplement des Canadiens parlant français, ce jour-là, cette étape intermédiaire aura été franchie, et la course sera déjà engagée vers la suivante, vers celle qui mène à *Canadiens tout court*, non pas seulement dans le domaine des relations internationales, mais même dans le domaine domestique de la culture et de la langue.

Richard ARÈS, S.J.

## L'Age d'Or, ou le Golem ?

N'allons pas croire que les politiciens des vieilles écoles soient les seuls à ne pas saisir les conséquences, pour notre monde, de la rapide évolution technique et scientifique de ces dernières décennies<sup>1</sup>. Ils sont, au contraire, en excellente compagnie. Toute une faune de sociologues, d'économistes, de penseurs, d'intellectuels et d'écrivains feront volontiers chorus avec eux pour chanter leur désespoir, bien théorique il est vrai, devant la montée "effrayante de la technique dépersonnalisante". Quelques-uns des plus "révolutionnaires" de ces messieurs ajouteront ce couplet constructif à la plainte: "refaire le monde selon les données d'un nouveau moyen âge". Ca ne nous rajeunit pas...

Hallucinations d'atrabilaire ? J'ai bien peur que non. La naissance d'une science comme, par exemple, la *cybernétique*, a donné justement lieu à des commentaires absolument folichons et qui illustrent bien ce que j'avance. Commentaires semblables à ceux de certains politiciens français lors du lancement des premières locomotives, ces "monstres" qui, par leur vitesse diabolique et le saccage, par leur fumée, des campagnes françaises, allaient provoquer l'extermination ou presque des fils de la vieille Gaule... De ces gens qui, à chaque tournant de siècle et à la

---

1. L'ACTION NATIONALE, numéro d'octobre 1951, "Conséquences du fait scientifique".

suite de chaque grande invention, voient toujours arriver la fin du monde et s'écrient: "Vivent les charrettes à bœufs," je dirai avec le poète: "doutez si vous voulez mais ne riez jamais."

Car ils sont sérieux en diable. Ainsi aujourd'hui, ils parleront sans rire de ces robots de la *cybernétique* qui pourraient fort bien, selon eux, organiser un jour la Révolution, s'emparer du pouvoir, déclencher des guerres et placer directement l'Homme à leur service. Ils sont sérieux, je vous l'ai dit, ou s'ils rient, ils rient jaune. Toute leur argumentation, en théorie du moins car, pour la pratique, c'est autre chose, aboutit à cet axiome sacré qu'il est bien interdit de mettre en doute: "l'homme depuis le temps des cavernes (moi excepté) n'a pas beaucoup évolué. Ne nous laissons pas tromper par le vernis qui le recouvre. Depuis le début de l'histoire, la vie n'a fait que se compliquer. Donc il ne faisait vraiment bon vivre qu'à l'âge des cavernes..." Et, avant de vous quitter, souvent dans sa magnifique voiture (car il n'est plus question pour lui de marcher comme les troglodytes), le monsieur en question ajoutera: "Surtout depuis que nous voilà, avec sur les bras et comme complément à la bombe atomique, la satanée cybernétique..." Je reviendrai là-dessus.

En attendant, qu'est-ce donc que la *cybernétique*, ce vocable qui sonne grec? C'est, en quelques mots, la science des machines électroniques, des "machines à penser." Lancé par N. Wiener, au cours de l'été 1947, ce terme couvre "un ensemble de techniques propres aux ingénieurs spécialisés dans les problèmes de télécommunication et de fonctionnement automatisé". La *cybernétique* va encore plus loin. Elle

présentent une analogie systématique entre ce domaine de techniques et des réalités apparemment d'un tout autre ordre; entre, par exemple, la machine à calculer et le cerveau d'un mathématicien.

Les cybernéticiens mettent au point des dispositifs et des mécanismes qui permettent à un "organisme" (au sens large du mot) de se rendre indépendant du milieu qui l'entoure; ils cherchent à construire des machines qui se gouvernent elles-mêmes, qui s'adaptent sans cesse aux variations imprévisibles du monde ambiant. L'auto-régulation, voilà l'élément capital de cette science. Wiener, le fondateur de la *cybernétique*, distingue deux sortes de temps: le temps newtonien et le temps bergsonien. Le temps du monde astronomique, par exemple, est newtonien. Ce temps est celui d'un monde rigoureusement déterminé. Les lois y sont strictes et le futur y est sans mystères. C'est pour un tel monde qu'ont été conçues les machines connues jusqu'ici, nos machines classiques. Le temps bergsonien, par contre, est celui où s'insère la vie avec toutes ses incertitudes et tous ses aléas. Et les machines de la cybernétique sont faites pour le monde habité par le temps bergsonien.

L'une des plus célèbres de ces machines est l'E.N.I.A.C. (*Electronic Numerical Integrator and Computer*), gigantesque ensemble de dispositifs couvrant plus de 300 pieds carrés, pesant trente tonnes et comportant 18,000 tubes électroniques. Elle exécute à une vitesse extravagante les opérations arithmétiques simples, résout des problèmes de calcul différentiel et intégral, comme elle peut aussi effectuer des calculs de balistique, d'aérody-

namique, etc. Cette machine donne en très peu de temps la solution de problèmes mathématiques qui, par les moyens ordinaires de calcul, auraient exigé des mois de travail par une équipe de calculateurs entraînés. Et elle n'a pas dit son dernier mot. Il paraît que la découverte de tubes électroniques au germanium va permettre une réduction considérable du nombre des tubes nécessaires.

Ces machines sont comme douées de mémoire. Elles peuvent reconstituer les tables de logarithmes, de lignes trigonométriques, etc. L'on pourrait s'arrêter ici à décrire aussi cette fameuse régulatrice du tir des canons anti-avions. Contentons-nous de souligner qu'elle est aussi étonnante que l'E.N.I.A.C. On a pu d'ailleurs écrire presque sans exagérer que toutes ces machines avaient un caractère plus biologique que mécanique ou même mathématique.

Machines aussi qui font entrevoir pour l'avenir des possibilités autrement plus larges. Une machine électronique à calculer constitue un centre nerveux idéal pour un appareil de commande automatique, centre nerveux capable d'obéir non seulement à des chiffres ou à des diagrammes mais aussi à des impulsions de sens artificiels: cellules photo-électriques, commandes mécaniques, thermomètres, pyromètres, etc. Comme l'affirme le savant professeur Lucien Perruche, ingénieur et docteur ès sciences de l'Université de Paris, la *cybernétique* rapproche de nous, et de beaucoup, l'ère des usines entièrement automatiques, et cela même en dépit du fait que les syndicats ne semblent pas encore très pressés d'étudier ce problème.

A ce propos, citons Wiener lui-même. Dans son

fameux livre *Cybernetics*, il écrit: "J'éclairerai peut-être l'évolution historique de la situation actuelle si je dis que la première révolution industrielle, la révolution des usines sombres et sataniques (*dark satanic mills*) a été celle de la dévaluation du bras humain concurrencé par le machinisme. Il n'est aucun taux de salaire aux États-Unis auquel un travailleur à la pelle puisse vivre et qui soit assez bas pour lutter avec le travail des godets d'un excavateur à vapeur. La révolution industrielle moderne dévalue de manière similaire le cerveau humain, tout au moins dans ses activités mineures et routinières."

Les machines à penser, comme le souligne avec raison le docteur F. Morel, ne sont pas sans poser quelques problèmes. Supposons un pilote de guerre poursuivi dans son avion par un obus auto-guidé, c'est-à-dire qui conformera sa trajectoire à celle de l'avion. A chaque instant le pilote est libre de choisir sa direction. Jusqu'à aujourd'hui sa liberté ne s'opposait toutefois qu'à celle d'une autre liberté humaine, celle du pointeur du canon dirigé contre l'avion. Aujourd'hui le pilote, si habile soit-il, est condamné si l'obus auto-guidé est plus rapide et plus maniable que son appareil. Puisque l'aviateur est libre du choix de ses mouvements, doit-on en inférer que l'obus est lui-même libre puisqu'il surpasse la liberté de l'aviateur ou prétendre, au contraire, que la mise en œuvre de l'obus auto-guidé a aliéné la liberté du pilote? Tout comme devant ce robot qui, opposé à un champion du monde aux échecs, gagnerait toujours, devrait-on conclure de la supériorité de l'automate sur l'homme? Les machines à calculer

ont, de leur côté, troublé leurs propres inventeurs au point que ces derniers sont allés jusqu'à appeler des psychanalystes en consultation pour elles. Ces automates font en effet parfois preuve de "mauvaise humeur", manifestent des signes de fatigue, des "troubles de mémoire" et souvent même piquent des "crises de névrose".

Que tout cela surprenne un peu, c'est normal mais a-t-on besoin d'évoquer, comme on l'a fait et le fait encore en certains milieux, le Golem ou la Mandragore qui, selon les anciens mythes, se retournèrent contre leurs créateurs? A-t-on le droit, à ce propos, d'insinuer, comme l'a fait Albert Béguin, que tous ceux "pour qui tout progrès est une promesse" ne conçoivent le bonheur que dans une cité inhumaine? Et aussi "dans un univers à la Kafka" où la seule joie serait de voir que "tout fonctionne bien, selon les exigences d'une pure raison calculante"? Tous les univers à la Kafka fonctionnent peut-être bien mais tous les univers qui fonctionneraient bien (ou simplement mieux que le nôtre) ne seraient pas nécessairement des univers à la Kafka. Peut-être qu'un monde dont les mécanismes s'engrèneraient sur les exigences "d'une pure raison calculante" n'engendrerait pas automatiquement le bonheur, mais il lui créerait probablement une meilleure base en tout cas que le régime actuel tombé sous la dictature de cerveaux où la "raison calculante" a fait place à la "raison calculeuse" ou mieux, pour parler en termes plus clairs et plus populaires, aux signes de piastre.

Qui, dans nos grandes villes, voudrait d'ailleurs partir en campagne contre les feux de circulation sous

le prétexte que la liberté y était bien plus grande au temps où les sentiers de vaches en sillonnaient les emplacements ? Les feux de circulation portent-ils vraiment atteinte aujourd'hui à notre liberté ? Cette dernière ne disparaît en effet pas nécessairement avec la naissance de toutes les inventions modernes mais change tout simplement d'aspect, de couleur. Quand la civilisation mécanicienne, appliquée normalement, vous coupe un pied de liberté ici, regardez un peu autour de vous et vous vous apercevrez la plupart du temps qu'elle vous en remet, un peu plus loin, un pied et même deux pieds de plus.

D'ailleurs la question qui se pose vraiment, n'est pas : "Est-ce que nous allons oui ou non accepter la civilisation mécanicienne de la cybernétique et de l'énergie nucléaire ?" Car la réponse à cette question ne saurait être qu'affirmative pour la bonne raison qu'il n'est plus en notre pouvoir de remonter le cours du temps.

Tout au plus est-il permis de se demander ceci : "La civilisation cybernétique et nucléaire étant un fait, une donnée imposée qui va totalement bouleverser nos modes de vie, comment alors l'intégrer de façon à assurer le salut temporel et spirituel de l'homme ?" C'est d'ailleurs ce que se demandent ceux qu'avec un certain mépris on appelle les "technocrates", qu'il ne faut pas tous confondre avec les burnhamistes (ceux qui ont lu *L'Ere des Organiseurs* me comprendront) barbares et antipathiques. Les technocrates ont le dos large et on leur prêtera souvent des intentions qui n'existent que dans l'imagination de ceux qui ne les connaissent que par ouï-dire. Pour ma part, je suis d'assez près les revues

et les journaux des abondancistes français, des technocrates américains (qui sont loin d'être tous de l'avis de Burnham) et des créditistes canadiens et anglais. Et d'après ce que j'ai lu d'eux, je puis aujourd'hui affirmer qu'ils ne tombent aucunement, en général, sous la définition péjorative que l'on donne souvent du "technocrate".

Les technocrates que j'ai connus ont peut-être, il est vrai, pour objectif: la possession totale des énergies physiques, mais ils ne méprisent pas l'homme puisque c'est justement pour son bénéfice qu'ils se proposent de faire leur révolution. Et les plans de conquête de la Nature ne les intéressent que pour autant que l'homme en profitera sans rien sacrifier de son essence. La technique pour eux n'est nullement une "déesse" puisqu'elle devient, au contraire, dans leurs plans, la servante fidèle, l'esclave soumise de l'Humanité.

Il va en penser exactement ce qu'il a pensé lorsque la semaine de travail, de soixante-douze heures, est ensuite successivement passée à soixante, cinquante et quarante heures. Rien de plus, rien de moins. Y a-t-il alors de quoi remuer ciel et terre? "Il faut gagner son pain à la sueur de son front", nous disent la Bible et Maurice Duplessis. Mais nous faudra-t-il suer une deuxième fois pour prendre ce pain déjà gagné? D'ailleurs, à l'heure actuelle, le pain des riches n'est-il pas souvent gagné par la sueur des autres, la sueur des prolétaires? Ce qui n'empêche nullement ces messieurs de se bien servir! Dans la mesure où la Machine remplace le travail humain dans la production, pourquoi cet exemple ne serait-il pas suivi par les travailleurs

devenus, eux aussi, des "hommes libres" au sens donné à ces mots dans la Rome et la Grèce antiques ?

Pourquoi se cogner la tête sur quelque Mur des lamentations ? Que des machines conçues sur des principes nouveaux nous révèlent des propriétés nouvelles, rien d'extraordinaire. "Que ces propriétés, comme ajoute le docteur F. Morel, présentent des analogies avec des propriétés jusqu'ici spécifiquement réservées aux êtres vivants, ceci ne doit pas non plus nous surprendre, puisqu'il existe déjà des analogies entre leurs schémas structuraux. Aucune raison, par conséquent, d'attribuer à ces machines des fonctions intellectuelles et de les affubler de qualités psychologiques. Hier, l'homme en découvrant et en exploitant la mécanique a décuplé ses forces musculaires. Il s'apprête à accroître demain son rendement cérébral. Mais ni sa liberté foncière ni ses facultés intellectuelle qui lui sont si chères ne sont réellement menacées."

Opinion qui est aussi celle du docteur Paul Chauchard. "C'est en somme à des outils de la pensée que sont comparables les machines à penser, bien plus qu'à la pensée elle-même; ce sont des outils supplémentaires qui ne se conçoivent qu'au service du cerveau, de même que les outils ordinaires ne se comprennent pas sans la main". Déclarations propres à calmer beaucoup de tremblements nerveux, n'est-ce pas ?

Y a-t-il vraiment un danger du chiffre souverain, de la vérité identifiée au chiffre ? Peut-être mais un fait reste certain: désirer abolir ces découvertes par une remontée de l'histoire est impossible. A ceux qui s'inquiètent de la possibilité du "gouvernement

automatique" des robots, le Père D. Dubarle répond ceci: "...peuvent s'apaiser sans crainte les inquiétudes de ceux qui, voyant l'homme encore si peu délivré du mal, songent avec anxiété aux perspectives futures. Si elles venaient à se mettre au service du mal, les ressources d'un gouvernement scientifiquement efficace pourraient certes conduire à d'inimaginables désastres. Mais ces ressources n'ont presque pas commencé d'exister. Nous avons devant nous le temps d'y penser, sans céder aux *fantômes dont beaucoup aujourd'hui aiment à se terroriser et à terroriser ceux qui les écoutent*. Le temps d'y penser. L'obligation aussi."

Ce monde qui, en dépit de toutes les protestations que l'on voudra, naît sous nos yeux, nous apportera-t-il l'âge d'or ou le Golem? Probablement pas l'âge d'or et certainement pas le Golem. Mais alors quoi? Je répondrai indirectement par cette série de questions: la première libération des esclaves ne comportait-elle pas un certain danger? Cette nouvelle masse d'hommes libres et bien souvent très peu préparés à leur nouvelle liberté, ne posait-elle pas de troublants problèmes? Et pourtant les vrais chrétiens et les véritables humanistes hésitèrent-ils un instant? L'univers a-t-il aujourd'hui à regretter ce grand fait historique?

Les réponses que chacun trouvera nécessairement à ces interrogations sont bien celles qu'il faut aujourd'hui servir à tous ceux qui, bien entendu sans l'espoir ni le désir profond d'arrêter quoi que ce soit, aiment, par un sadisme rétrograde assez difficile à expliquer de prime abord et par leurs incroyables élucubrations sur le Progrès, la Machine, la Cyber-

nétiqne ou l'Energie nucléaire, semer un peu de panique parmi les ignorants ou les attardés qui consentent à les écouter.

Bernard BOUTEFEU.

## Situation dramatique de l'immigration française

Quiconque voulait jadis caricaturer l'attitude politique de la masse canadienne-française pouvait la résumer en ces deux mots: pas de conscription, pas d'immigration. Disons plutôt quiconque voulait réduire cette attitude à son expression la plus simpliste. Car, grosso modo, et compte tenu évidemment des sérieuses nuances qu'elle appelle, cette formule lapidaire traduisait assez justement les seules positions vraiment immuables des nôtres. Et, dans l'élaboration de leur stratégie électorale, l'on sait à quel point les partis politiques traditionnels tenaient d'abord compte de cela. D'autre part, il était aussi de mode, jadis, de définir avec humour mais non sans une certaine justesse le Français comme "un monsieur très décoré, qui mange beaucoup de pain ...et ignore la géographie."

Or, si le Français continue à être passablement décoré, s'il mange encore assez de pain, il connaît de mieux en mieux la géographie, car il voyage de plus en plus et même commence à émigrer. Et le Canadien français, pour sa part, semble en voie de modifier progressivement son attitude à l'endroit de l'immigration.

Nous assistons présentement, de part et d'autre, à la lente mais sûre modification de ce que l'on avait presque accoutumé de considérer comme une constante socio-politique dans chaque cas. Voici que, de-

puis la fin du conflit et particulièrement depuis trois ans, les Français commencent à émigrer dans des proportions considérables; voici que les Canadiens français, du moins les milieux généralement considérés comme leurs plus authentiques porte-parole, sont à reviser leurs vues à l'endroit de l'immigration et — ce qui est plus pratique — à l'endroit des immigrants.

### Rétrospective: le Canadien français devant l'immigration

L'opposition traditionnelle du Canadien français à l'immigration a son origine dans un réflexe bien naturel de défense et trouve son explication profonde dans un arrière-plan historique assez connu pour qu'il soit besoin de faire ici autre chose que de simplement l'évoquer. Depuis la Cession jusqu'à la Confédération, les nouveaux venus avaient été presque uniquement d'origine anglo-saxonne: Anglais des Iles Britanniques (militaires et commerçants surtout, mais aussi d'un peu tous les milieux), Loyalistes de l'époque de la Révolution américaine, etc...

Dès les premiers jours du régime britannique, les représentants, ici, du nouveau pouvoir avaient souligné auprès de Londres la nécessité de donner à ce pays un réel caractère anglo-saxon en augmentant constamment l'importance numérique de l'élément anglais de la population. Incapables, évidemment, de lutter sur ce terrain de l'immigration, les Canadiens français durent leur salut (entendons ici leur permanence comme élément essentiel de la population canadienne) à trois facteurs, princi-

palement: l'un, de caractère démographique: leur taux élevé de natalité; le deuxième, de caractère économique: la prospérité de l'Angleterre, à l'époque, grâce à quoi l'immigration britannique en Canada ne prit tout de même pas l'allure d'une invasion mais resta relativement limitée; enfin, le troisième, de caractère constitutionnel: la division du pays en deux provinces bien distinctes dont l'une fut nettement marquée de l'empreinte française et préserva les Canadiens français d'un noyautage qui, dans l'hypothèse d'une union complète de deux provinces, eût pu s'avérer désastreux. Mais déjà l'on voit nettement que, spontanément, l'attitude du Canadien français devant l'immigration n'en pouvait être une que d'extrême réserve, voire d'opposition. Car à supposer même qu'une éventuelle vague d'immigration s'alimentât à des sources autres que britanniques, il y avait gros à parier que les nouveaux venus seraient rapidement pris en mains et noyautés par l'élément qui dominait la vie politique et surtout la vie économique du pays, c'est-à-dire, l'élément anglo-saxon, et par là deviendraient, consciemment ou non, des alliés de cet élément. Et comme il ne manqua jamais de propagandistes malhabiles pour ne pas faire mystère de leur désir d'utiliser l'immigration comme moyen d'annihiler l'influence canadienne-française en ce pays, les nôtres furent définitivement sur leur garde.

### Une néfaste absence de réalisme

Vint la Confédération et, par les possibilités nouvelles qu'elle offrait, une ère prodigieuse de déve-

loppements des ressources du pays, l'ouverture de l'Ouest canadien. Et dès le dernier quart du dix-neuvième siècle, le premier effort d'immigration massive du Canada se faisait sentir: Slaves, habitants de l'Europe centrale, commençaient à pénétrer par milliers au pays.

C'est surtout à partir de ce moment que, sincèrement pour les uns, par tactique pour les autres, les dirigeants intellectuels et politiques des Canadiens français commencèrent à jeter le cri d'alarme et furent, par là, à l'origine de cette tradition d'opposition absolue à l'immigration qui devait devenir une constante du comportement politique des nôtres. Or, c'est un fait incontestable que l'immense majorité des nouveaux venus, des Néo-Canadiens, comme depuis quelque temps l'on a accoutumé de dire, s'est à toutes fins pratiques ralliée à l'élément anglo-saxon en ce pays. Et ici, il faut se demander si, là comme en plusieurs autres domaines malheureusement, les Canadiens français nationalistes n'ont pas adopté une attitude non réaliste.

Entendons par là que placés devant le fait accompli, en l'occurrence une immigration effective et considérable, mieux eût valu à l'endroit des Néo-Canadiens une attitude sympathique et même un effort pour en amener la plus grande partie à rejoindre les rangs de leurs groupes. Cela a été, il est vrai, partiellement réalisé avec les Italiens; mais cela eût été possible avec beaucoup d'autres, les Slaves en particulier, à tout prendre bien plus près de nous que des Anglo-Saxons. Autre manifestation du fameux complexe d'infériorité? En tout cas, nous avons généralement agi comme si la partie était

perdue d'avance et nous avons considéré dès le départ les nouveaux venus comme des alliés de l'autre élément ethnique. Bien sûr qu'il fallait se défendre mais une politique d'amicale collaboration et un effort d'absorption au sein de l'élément français de la plus grande partie possible des immigrants n'eussent-ils pas constitué une attitude infiniment plus intelligente et plus féconde (et du point de vue national et du point de vue religieux) que le refus systématique, qui, jusqu'à ces dernières années représentait le plus clair de notre comportement envers la question de l'immigration et envers les immigrants eux-mêmes? "Immigré", "déporté" (sic), le seul ton avec lequel ces épithètes (considérés par la masse des nôtres comme une injure) étaient prononcés disait assez le mépris, voire l'hostilité dont l'on était animé envers ces nouveaux venus qui venaient s'allier à l'Anglo-Saxon et prendre "nos jobs".

### Transformation du problème "immigration"

Mais voici que, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale qui a vu de nouvelles vagues d'Européens se diriger vers le Canada, la situation s'est modifiée tant du côté des immigrants que du côté du Canadien français.

Du côté de l'immigrant, d'abord. La physionomie de l'immigration s'est largement modifiée. Les conditions même de l'après-guerre en Europe ont fait que, maintenant, l'immigrant vient de pratiquement tous les pays, de tous les milieux de ces pays. Le temps n'est plus où l'immigrant était surtout un aventurier, un raté allant chercher fortune

ailleurs, un gagne-petit désireux d'améliorer sa situation. L'immense majorité des immigrants sont des agriculteurs qualifiés, des ouvriers spécialisés, des techniciens et, de plus en plus nombreux, des intellectuels, gens de profession libérale, journalistes, professeurs et autres. Par ailleurs, et d'un point de vue "politique" au sens très large du terme, l'on peut classer ces immigrants en trois groupes: réfugiés ou personnes déplacées, qui ont quitté leurs pays (de l'Europe centrale ou orientale, le plus souvent) pendant ou après la guerre et qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu y rentrer et qui viennent au Canada à la suite d'une entente avec l'O.I.R. (Organisation internationale des réfugiés) à laquelle notre pays a adhéré; immigrants des pays autres que la France et la Grande-Bretagne, qui viennent ici individuellement ou (le plus souvent) par groupes et en vertu de contrats de travail signés avant leur départ d'Europe; enfin, immigrants français et britanniques à qui il suffit d'être sains de corps et d'esprit et de disposer d'une somme minimum de dollars pour venir au Canada, sans avoir nécessairement un travail assuré ou un répondant au pays.

Du côté du Canadien français, modification d'attitude. D'abord, un plus grand réalisme qui se manifeste de deux manières: l'on se rend compte que le pays n'a évidemment pas, et de loin, l'optimum de population dont il a besoin pour exploiter ses ressources et l'on s'incline devant la nécessité d'une certaine immigration; l'on se rend compte, aussi, de l'urgence qu'il y a pour nous d'attirer vers notre groupe ethnique la plus grande partie possible de ces nouveaux venus. L'effort entrepris sur ce plan

par la Commission Scolaire de Montréal, qui a créé un service des Néo-Canadiens dont les résultats sont déjà extrêmement intéressants, témoigne précisément de cette évolution. Ensuite, les appels des chefs religieux, le Pape lui-même, à une plus grande mansuétude envers les réfugiés a contribué à modifier l'attitude des nôtres non seulement à l'endroit de ceux-ci mais de tous les immigrants. Enfin, comme l'exprimait si justement récemment Me René Chalout à l'Assemblée Législative, l'on a compris qu'avec ou sans notre accord, il y aura une immigration. Autant donc alors tirer de ce fait le plus grand profit possible pour le Canada français.

### Un problème particulier: l'immigration française

Or, voici que l'occasion nous est justement donnée de faire jouer l'immigration au moins partiellement à notre avantage: les Français, à leur tour, ont commencé à immigrer au Canada. Le Français, on le sait, ne quitte pas facilement son pays: et pour qui a connu un peu la France, il n'est pas difficile de comprendre cet attachement. Et si a commencé à se dessiner un certain courant d'immigration en France, c'est à cause des conditions singulières qui ont prévalu dans l'après-guerre.

Sur le fond de l'ensemble du problème "immigration", se détache donc nettement le cas particulier de l'immigration française. Et convenons tout de suite que l'immigrant français est probablement à la fois celui qui offre globalement le plus de ressources et celui qui a le plus de mal à s'adapter à un nouveau

pays et au mode de vie qui y prévaut. Héritier d'une haute tradition d'humanisme qui s'est affirmée jusque dans les moindres sphères de la vie quotidienne, l'immigrant français représente une valeur humaine et technique (au sens large du terme) indéniablement supérieure à celle de tout autre immigrant. Par ailleurs, bien que la France ait été traditionnellement la terre le plus largement et le plus généreusement accueillante à tout ce qui vient de l'étranger, le Français est probablement le type le plus "national" qui soit. Entendons par là, et sous réserve de certaines nuances, celui qui est le plus fortement imprégné de son "esse" national et, à ce titre, le plus difficilement perméable (à part la vogue passagère et superficielle de quelques modes étrangères) à des conditions de vie et de pensée, à une mentalité autres que la sienne. C'est pourquoi l'émigration française est un fait si récent, qui, encore une fois, trouve son explication, dans les conditions particulièrement difficiles de l'après-guerre, et pourquoi cette immigration se joue presque uniquement vers le Canada et surtout, dans ce dernier pays, vers la terre française de Québec.

### Psychologie et valeur de l'immigrant français

Ces considérations peuvent aider à comprendre la psychologie particulière à l'immigrant français. Celui-ci quitte à regret un pays auquel il est profondément attaché, sous la pression d'impératifs ressortissant à des raisons de niveau de vie ou de sécurité matérielle, pour aller poursuivre sa vie dans le pays qu'il considère avec le plus de sympathie et

la poursuivre si possible comme Français. Entendons-nous: cet immigrant est bien prêt à renoncer à une foule de petites, voire de grandes choses, qui composaient le contexte de sa vie quotidienne en France, mais il désire préserver l'essentiel: la langue, la culture, l'esprit, une conception de la vie. Ajoutons, — cela n'est pas négligeable — que la plupart d'entre eux viennent ici à la suite d'une campagne poursuivie en France par des organismes canadiens, privés ou officiels, et sur la foi d'assurances formelles obtenues des services officiels du Canada en France. Quoi que des gens mal intentionnés ou mal informés se plaisent à répéter, ils ne sont pas exigeants, ne rêvent pas de "ramasser les dollars dans la rue"; ils ne demandent qu'une situation convenablement rémunérée qui leur permette d'assurer aux leurs un niveau de vie convenable.

Il importe aussi de souligner la valeur de ces immigrants français. Tout d'abord, chacun des aspirants à l'émigration au Canada fait l'objet en France d'une minutieuse enquête de la part des services de la P.J. (police judiciaire) et nul ne peut venir en ce pays qui ne possède un casier judiciaire absolument immaculé. Ensuite, tous sont munis de lettres de références ou de recommandations, attestant leurs services dans telle ou telle entreprise pendant "x" années, de diplômes faisant foi des grades et titres qu'ils ont conquis. Ceux qui ont été mêlés de près à ces immigrants français peuvent témoigner de leur compétence comme de leur niveau de moralité, ainsi que de leur absolue bonne volonté.

## Importance de l'immigration française pour le Québec

Voici donc pour les Canadiens français qui, si longtemps, ont protesté contre une immigration à "sens unique", qui jouait contre eux, l'occasion enfin de faire servir la politique fédérale d'immigration à leurs fins. L'avons-nous compris? Il faut bien hélas! répondre dans la négative. Le tableau d'ensemble de la situation des immigrants français au Canada a quelque chose de profondément triste et il faut bien convenir que la majorité d'entre eux a éprouvé une terrible déception. Déception qui n'a pas eu uniquement pour cause la difficulté, souvent terrible, de trouver une situation, un logement mais aussi, malheureusement, l'attitude même de trop de Canadiens français qui auraient dû pourtant comprendre ce que représente d'essentiel pour nous dans la conjoncture actuelle l'immigration française. Parole d'un immigrant que trop de Français récemment arrivés pourraient contresigner: "En France, nous ne considérons pas les Canadiens comme des étrangers mais comme des frères, pratiquement comme d'autres Français: nous avons pensé qu'il en allait de même ici de la part des Canadiens français à l'endroit des Français. Mais non..."

Certes, l'on ne peut changer en quelque mois toute une tradition d'opposition systématique à l'immigration. Mais il s'agit ici d'une question vitale pour le Canadien français. Que l'on réfléchisse simplement un peu sur les chiffres suivants. Depuis la fin du conflit, il est venu au Canada plus de 600,000 immigrants; seulement en 1951, il en est

venu un peu plus de 150,000 dont environ 6,000 Français. Si l'immigration française est, en fait, celle qui a le plus progressé, elle n'en demeure pas moins la plus minime dans l'ensemble. Et voici que même cette poignée d'immigrants français ne trouve ici ni la situation espérée, ni, ce qui d'un certain point de vue est plus grave, l'accueil attendu de la part des Canadiens français. Qu'on ne se le cache pas: la situation est devenue à ce point dramatique, ces derniers mois, que c'est le sort même de l'immigration française qui est en jeu. A l'heure actuelle, ils sont des centaines d'immigrants français, jeunes pour la plupart, célibataires ou mariés, qui battent le pavé désespérément à la recherche d'une situation. Si un sérieux effort n'est pas fait pour remédier à la situation d'ici quelques semaines, un grand nombre d'entre eux rentreront en France.

### Une situation dramatique — L'affaire de tous les Canadiens français

Déjà, l'on commence à connaître en France la situation de ces immigrants: la presse s'est émue. Demain, il n'y aura plus et pour longtemps, alors, d'émigration française vers le Canada. Et de nouveau, nous nous plaindrons, de nouveau nos sociétés nationales élèveront de solennelles protestations parce que le fédéral semblera pratiquer une immigration destinée à "noyer" l'élément canadien-français. Une chance nous est donnée de faire jouer en notre faveur la carte "immigration" en accueillant et en aidant de toutes manières quelques milliers de camarades français. Refuserions-nous des

alliés dans l'incessant combat que constitue l'affirmation du fait français au Canada? Sommes-nous si puissants que nous puissions nous passer d'un pareil concours?

L'action en ce domaine — action qui est urgente — relève et des pouvoirs publics et des particuliers. Par pouvoirs publics, nous entendons ici le gouvernement de la province française de Québec qui devrait comprendre l'enjeu et apporter une aide efficace à l'immigration française. Sans aller jusqu'à imiter le gouvernement de l'Ontario, qui a établi en Angleterre sa propre agence d'immigration et a fait venir en 48-49, à ses frais, 5,000 immigrants britanniques, le gouvernement du Québec pourrait établir des agences de renseignements et de liaison en France et, surtout, constituer ici un vaste et authentique centre d'accueil pour les immigrants français. S'il préfère ne pas prendre sur lui de créer un pareil centre, il peut au moins aider par des octrois et les services de quelques spécialistes un organisme d'accueil<sup>1</sup> déjà existant. Un travail immense est à accomplir: situations, logements, assistance sociale sous toutes ses formes, initiatives innombrables tendant à l'intégration au milieu canadien-français, cours sur la vie et l'histoire du Canada français, etc... toutes choses que pourrait réaliser un centre d'accueil disposant des ressources financières à ce nécessaires. Les sociétés nationales, les syn-

---

1. Rappelons que depuis un an existe à Montréal "*l'Accueil franco-canadien*", (275 est, rue Sherbrooke, LA. 2934), le seul organisme qui se préoccupe uniquement de l'accueil aux immigrants français et de leur intégration au milieu canadien-français.

dicats, les organismes de toutes sortes ont une tâche immense à accomplir en ce domaine ne serait-ce qu'en faisant l'éducation de leurs membres et en les appelant tous à collaborer au succès chez nous de l'immigration française.

### Un problème d'intérêt national

Le problème de l'immigration française est vraiment l'un des problèmes majeurs de l'heure pour le Canada français. Il n'est pas encore trop tard pour redresser la situation et faire de cette immigration une réalisation dont nous n'aurons qu'à nous féliciter. A un moment où des dizaines de milliers d'autres immigrants vont se rattacher à l'élément anglo-saxon, comprend-on assez ce que signifierait pour les Canadiens français l'apport de 25 à 30,000 immigrants français bien choisis, et, à leur arrivée, chaleureusement accueillis, assistés et, par là, rapidement intégrés à notre milieu? Cette année 1952 marquera le centenaire de fondation de l'Université Laval et verra la tenue du quatrième congrès de la langue française: dans ces jours où ne manqueront pas les manifestations et les envolées oratoires sur la survivance française, n'y aurait-il pas lieu de se rappeler que la survivance, que la vie exige, plus que des paroles, des hommes et que, par une impardonnable inconscience, nous sommes peut-être en voie de sacrifier les chances inespérées qui nous sont données pour une vie française plus abondante et plus riche.

Le problème de l'immigration française se greffe sur notre problème numéro un: celui de notre sur-

vivance, mieux de notre vie, de l'épanouissement du fait français. Accueillir et aider l'immigrant français, ce n'est pas tellement travailler pour lui, c'est aussi travailler pour nous : c'est œuvrer pour la grande cause qui nous est commune, de la présence française en Amérique. Allons-nous refuser cette tâche ? Allons-nous nous dérober devant ce devoir ?

Jean-Marc LÉGER.

# Le Mois:

## Deux doigts de morale

par

GILLES MARCOTTE

Le choix du roman d'André Langevin, *Évadé de la Nuit*, comme Prix du Cercle du Livre de France, a soulevé l'une des questions les plus épineuses qui puissent être posées à la critique catholique: jusqu'à quel point des carences morales obligent-elles à réprover un livre?

Nous avons vu, d'une part, le Père Gay, seul membre ecclésiastique du jury, démissionner avec fracas; et Julia Richer, critique à *Notre Temps*, dénoncer le roman de Langevin comme "d'inspiration anticatholique et amoral". Le reste de la critique, d'autre part, a loué le livre en se gardant bien, par prudence, de suivre la critique officiellement catholique sur son terrain. On a dit — vieille plaisanterie: la littérature est une chose, la morale une autre. Mais il faut bien dire que les premiers s'étaient également fondés sur une distinction arbitraire, et qu'en définitive le problème n'a été abordé, dans son fond, par personne.

Qu'*Évadé de la Nuit* ne rencontre pas la notion communément admise du bon roman, voilà qui est évident. Le péché, celui de la chair comme celui de l'esprit, s'y étale à toutes les pages, complaisam-

ment admis; de plus tout ce qui est catholique, voire les cérémonies religieuses, y est féroce-ment caricaturé. Mais la constatation de ces fautes *objectives* n'amène en toute rigueur qu'une conclusion pratique: réserver la lecture du roman à des personnes de jugement formé, qui puissent distinguer la part de faux qu'il contient. Prétendre, à cause d'elles, que le livre est mauvais, ou plus exactement "d'inspiration anticatholique et amoral", comme fait Madame Richer, constitue une dangereuse extrapolation, qui attribue au tout les défauts de certaines parties, et oublie la distinction élémentaire entre faute objective et acte mauvais. On ne peut fixer la cote morale d'un livre, avant d'en avoir découvert la motivation profonde — ou, pour employer la belle expression évangélique: la *bonne volonté*. Et cette motivation, en tant qu'elle passe dans la réalisation du livre, en détermine tout aussi bien la valeur artistique que la valeur morale. Je veux dire ceci: que si un livre comporte une part de vérité, cette vérité vaut sur tous les plans, et pour tous les hommes. Un catholique a le devoir de l'assumer.

Si peu profond que l'on aille dans les intentions du romancier Langevin, il me paraît difficile de ne pas voir que les péchés qu'il accumule (de trop gros péchés; leur énormité même devrait nous mettre en garde), que la rancœur avec laquelle il parle de l'Église et de ses lois, ne forment pour ainsi dire que la superstructure d'un drame plus essentiel, primaire. Le mouvement tout entier d'*Évadé de la Nuit* répond à l'aphorisme de René Char: "*L'homme fuit l'asphyxie*". L'histoire de Jean Cherteffe, c'est la

somme de ses tentatives désespérées pour sortir d'une situation impossible: celle du fils sans père. Situation par essence intenable. Il doit y échapper, ou mourir. Aveuglé par cette nécessité trop immédiate, à l'égard de laquelle il ne peut prendre aucune distance, il ressemble aux guêpes que nous capturons, enfants. Se cogne contre toutes les parois, jusqu'à n'en pouvoir plus.

Telle est la vérité d'*Évadé de la Nuit*: l'asphyxie spirituelle de Jean Cherteffe, et la nécessité d'y échapper. Je n'imagine pas comment un chrétien peut, sans faillir aux exigences les plus strictes de sa foi, refuser audience à un tel drame, même s'il emprunte par endroits des formes qui paraissent attentatoires à cette foi elle-même. Toute souffrance — et particulièrement une souffrance *confessée* — n'appartient-elle pas au Christ? On peut seulement regretter qu'une certaine immaturité spirituelle, et l'emphase parfois détestable du style, faussent l'expression de l'expérience. Par quoi l'on vérifie une fois encore, que vérité esthétique et vérité morale, en fait, coïncident parfaitement.



## Un vice-roi canadien

par

EDMOND LEMIEUX

M. Louis Saint-Laurent vient de donner à son pays un "gouverneur général" canadien. Sans doute

en ce domaine la réforme essentielle consistera à supprimer le poste, non pas à le canadianiser. Mais nous n'en sommes pas encore là. Et la politique restant l'art du possible, on doit féliciter le premier ministre d'avoir fait franchir à l'État canadien une nouvelle étape vers l'indépendance.

Depuis combien de temps les nationalistes réclamaient-ils cette mesure? Depuis trente ans au moins, peut-être davantage. Au début, cela paraissait peu réaliste et inaccessible. Mais l'idée a fait son chemin, grâce à la ténacité de quelques hommes d'action — au premier rang desquels il faut ranger M. Omer Héroux; le rédacteur en chef du *Devoir* n'a jamais perdu une occasion, depuis des décennies, de réclamer qu'un Canadien occupe le plus haut poste (honorifique) du pays.

La réforme survient quand les nationalistes réclament davantage, et voudraient qu'un président de la République remplace la fonction désormais désuète de "gouverneur général", c'est-à-dire de vice-roi. Les nationalistes sont condamnés à demeurer une avant-garde: ils repèrent le terrain que le gros de la troupe occupera demain. En politique (et souvent sur le terrain social) ils ont toujours été en avance d'une génération. C'est une besogne aussi ingrate que nécessaire.

M. Saint-Laurent a procédé avec habileté. Comme la situation allait se gâter, il a placé l'opinion canadienne devant un fait accompli. Son candidat jouit d'un grand prestige, surtout dans les milieux anglo-canadiens. Ceux qui reprochent à M. Massey les recommandations centralisatrices de son fameux mémoire, sont en même temps ceux

qui désiraient le plus un gouverneur général canadien.

Puis M. Saint-Laurent a prononcé un panégyrique du Commonwealth et de la Couronne. Quelques nationalistes s'en sont offusqués. Pour ma part, j'ai réagi différemment.

Jadis, quand L.M. King allait poser un geste de solidarité impériale, il le faisait précéder ou suivre par une déclaration d'ultra-canadianisme. Aujourd'hui M. Saint-Laurent agit à l'inverse: il pose un geste canadien et fait du royalisme sentimental. Pour une fois, ce sont les *Britishers* qui ont les mots, et ce sont les Canadiens qui ont la chose. Ne nous en plaignons pas.



## Action politique et action syndicale

par

ANDRÉ LAURENDEAU

Les ouvriers du Québec ont la conviction d'avoir été dupés par les partis politiques traditionnels. Là-dessus d'ailleurs, toutes les classes sociales auraient des griefs sérieux à faire valoir: toutes, elles ont plus ou moins été victimes de l'Argent. Mais chez aucune le réquisitoire n'aurait la même ampleur. Car la révolution industrielle a multiplié le nombre des prolétaires, et aucun régime politique n'a fait un effort sérieux pour les intégrer dans la nation.

Il n'est donc pas étonnant que certains de leurs chefs songent à passer à l'action politique directe.

Jean-Marc Léger signalait, dans notre dernière livraison, l'attitude récente des chefs de la C.T.C.C., et une déclaration assez nette de son président, M. Gérard Picard. Il est devenu clair, depuis, que cette discussion demeure académique pour l'instant: à moins d'événements imprévus, les syndicats ne participeront pas à la prochaine élection provinciale. Toutefois un problème général, celui de la participation des syndicats à l'action politique, demeure posé.

Si elle s'amorce chez nous, ce sera de par la longue abstention des vieux partis en matière sociale, ou plus exactement, parce que dans la lutte qui oppose le capital et le travail ils ont presque toujours opté pour le capital. Malgré tout je ne saurais m'en réjouir: car elle confond deux domaines qui se touchent mais devraient demeurer distincts; et elle risquerait d'accentuer la rupture du monde ouvrier d'avec l'ensemble de la nation.

Le syndicalisme se situe sur le plan professionnel. C'est un organisme de défense au sein du métier. Choisir un syndicat, à l'intérieur d'une entreprise, ce n'est pas choisir un parti politique à l'intérieur de la nation. Je n'admets pas que l'un entraîne automatiquement l'autre. Travailleur et adepte du syndicalisme, je puis estimer nécessaire, dans telle entreprise donnée, d'adhérer au C.I.O.; mais cette adhésion n'implique pas nécessairement que j'aie foi du même coup au parti C.C.F. Je peux même avoir des objections fondamentales au travaillisme de M. Coldwell. Va-t-on me condamner, ou bien à

vivre en marge du syndicat pour des motifs politiques, ou bien à coopérer malgré moi à un parti dont je condamne la politique, et ce pour des motifs sociaux ?

On dira que c'est une objection d'intellectuel. Je ne le crois pas, ayant vu il n'y a pas si longtemps de nombreux ouvriers prisonniers de ce dilemme. Ils s'en tiraient comme ils pouvaient, par une contradiction : payant leur cotisation syndicale, au C.I.O., ils se trouvaient à alimenter la caisse du parti C.C.F., et d'autre part ils donnaient leur activité politique à un autre groupe. On ne prétendra pas que ce soit une situation normale. J'y vois, de la part des chefs syndiqués, une sorte d'escroquerie morale, une tentative de tuer ce qui reste d'esprit critique chez les masses.

Un second point, très pratique celui-là. La politique est diviseuse. Un syndicat qui s'occupe de politique, dans un milieu aussi fortement politisé que le Québec, risque de réveiller des divergences et de susciter des fractionnements. C'est l'action syndicale qui en souffrira.

Enfin les luttes entre syndicats deviendront plus âpres si elles se compliquent de luttes politiques. Etant donné nos mœurs, la politique empoisonnera d'avantage l'action sociale.

Doit-on souhaiter la naissance d'un "parti ouvrier" ? Pas plus que d'un parti "paysan" ou "collets blancs". Et pourtant le premier naîtra à peu près fatalement si, comme il est probable, les vieux partis continuent de subir la dictature de l'Argent, et si une égale volonté de restauration ne se manifeste pas dans les autres classes.

## Route de l'Estrie

par

JEAN-PAUL TREMBLAY, ptre.

*Rester assis le moins possible, ne se fier à aucune idée qui ne soit venue en plein air, pendant la marche et ne fasse partie de la fête des muscles. Tous les préjugés viennent de l'intestin.*

NIETZSCHE.

*Impossible encore de mesurer quelle influence Jacques Hébert va exercer sur la jeunesse. D'ores et déjà il n'est pas douteux qu'elle doive être marquante. Mais comment se manifestera-t-elle ?*

*Ce bel aventurier, authentique produit de notre meilleur sang de coureur, réussira-t-il par son exemple à regaillardir pour de bon nos jeunes Canadiens français ? De bien précieuses qualités menacent de sombrer dans la torpeur au fond de leur tempérament. Espérons qu'une main habile, mue par le génie du cœur, saura faire jouer de nouveau ce registre aux résonances perdues.*

*C'est là, semble-t-il, toute la portée d'un tel message.*

*L'actualité, parfois encore, suggère quelque nom qu'une aventure hors du commun entoure d'un halo prestigieux. Cette race de Canadiens assoiffés de grands espaces n'est tout de même pas totalement éteinte chez nous. Ainsi, peut-on voir un Roméo Morin rentrer au pays après un raid de cyclo-tourisme qui lui a révélé l'Europe entière; déjà l'Amérique à deux reprises de part en part traversée n'a plus de secrets pour lui.*

*Et n'avons-nous pas cueilli dans un quotidien en pleine insignifiance d'une page sportive, cette perle rarissime à notre époque prosaïque:*

*Un groupe de jeunes aventuriers s'embarquent cette semaine à destination des mers du sud de la Chine afin d'y trouver des trésors ensevelis. Le groupe, qui compte trois Canadiens dans la vingtaine, projette de partir dès demain.*

*L'objectif de cette audacieuse expédition consiste en un trésor dont la valeur totale, suivant le change actuel, s'établit à quelque 1,200,000 livres. D'après les documents que ces jeunes ont en leur possession, l'or se trouverait dans un caveau situé dans une île, laquelle se trouve à environ 200 milles au sud du Siam.*

*S'il faut en croire la légende, le trésor a été enterré là par le capitaine William Kidd, un pirate du XVIIe siècle. Les Canadiens qui font partie de l'expédition sont Geoffroy Taylor, d'Outremont, John Fry, de Westmount et Iran Rogers, d'Ottawa.*

*(LE DEVOIR, mercredi, le 24 octobre 1951)*

*Parmi ces jeunes fous dont l'emballement fait presque envie, on se surprend à regretter de ne trouver aucun Canadien au nom français. Par ailleurs, les échos des dernières vacances achèvent de mourir et, si l'on en croit leurs accents, chez les collégiens et les universitaires, l'aventure ne jouit d'aucune faveur. A part ceux qui s'adonnent sans élégance au "voyage sur pouce", aucun ne se serait lancé à la découverte de son pays, à l'exploration de rivières ou de montagnes.*

*Ils ont travaillé, avouent-ils. Ils ont gagné de l'argent. Diantre! Quel sérieux à cet âge! Si tôt voués à des comportements de fourmis? Quoi! cette génération n'aura pas eu ses cigales qui, de leur chant au cœur de l'été, sachent réjouir le peuple et la campagne!*

*Elle est donc malade, cette génération, ou bien elle a été maudite...*

*Car il faut attendre d'une jeunesse normalement constituée qu'elle tienne à faire quelque expérience qui l'exalte. Ce qu'on appelle ici l'aventure, c'en est la formule la plus typique. Et la plus propre aussi à révéler des aptitudes à la hardiesse, un fonds de vaillance.*

*Faudra-t-il donc croire plus grave qu'on ne voudrait le diagnostic porté par un ami de notre jeunesse, et qui s'y connaît en jeunes:*

*C'est bien de cette hardiesse dont a besoin votre belle jeunesse canadienne. Elle est héritière de ce qu'il y avait de plus hardi dans notre race il y a quatre siècles. Il serait malheureux que trop confortablement installés matériellement et spirituellement dans votre riche chrétienté, vous perdiez ces qualités d'audace qui firent l'honneur de nos pères.*

(P. DONCOEUR, S.J., *Préface de Partimes*)

*Il y a bien les Équipiers de Saint-Michel, qui ont l'air de prétendre sauver l'honneur de leur génération. Que vaut leur témoignage?*

*Voici à peu près en quels termes eux-mêmes, à l'occasion, rendraient compte de leur attitude.*

*Nous avons l'an dernier encore accompli une Route.*

*Nous appelons ainsi une marche à pied de deux semaines faite dans une région qui se prête bien à un tel circuit. Celle de l'été 1951, la huitième que nous avons réussie jusqu'à présent, nous a conduits dans les Cantons de l'Est; nous l'avions, dès sa préparation, appelée Route de l'Estrie.*

*Ce n'est qu'à Drummondville que nous nous sommes mis à marcher, ce mardi matin du 13 août. Mais déjà*

la troupe comptait alors plusieurs jours de vie commune.

Le ralliement s'était fait le jeudi précédent à Cœurjoie-en-montagne, comme d'habitude. Trois jours, il n'en faut pas moins pour résoudre les multiples problèmes que posent les préliminaires d'une telle randonnée. Ce sont de nouveaux effectifs qu'il s'agit d'abord d'intégrer à l'équipe, puis d'initier aux exigences les plus essentielles de l'entreprise. Il y a des responsabilités à partager, celles du moins du chef, d'un économiste et d'un archiviste. Un répertoire à reviser, jeux, chants, prières; tout un équipement à mettre bien en forme.

A elle seule, la chaussure, qu'il importe d'assurer confortable et ferme, devient l'objet de pertinentes sollicitudes. Un autre item non moins problématique, c'est la bourse à garnir. Il lui revient d'assumer toute dépense de l'équipe, mais la contribution, déterminée au préalable, que verse chaque équipier, ne pourvoit qu'en partie à un tel approvisionnement. Une solide tradition veut maintenant qu'en retour d'un fantaisiste gala dramatique, nos amis du village combent toute insuffisance d'ordre économique.

Budget, équipement, répertoire et itinéraire sont comme les quatre roues de notre char. Leur ajustement ne va jamais sans péripéties plus ou moins laborieuses, plus ou moins cocasses. Mais l'équipe finit par s'en tirer, et elle en retire même une expérience, première amorce de cette communauté d'âme qui s'appelle à juste titre l'esprit d'équipe.

Que ne sommes-nous déjà parvenus sur les lieux où nous marcherons! Il y a parfois pour s'y rendre de longues distances à franchir de façons variables. Non

*pas affaire de goût, mais d'opportunité. Nous devions cette fois, après avoir remis Cœurjoie entre mains fiables, prendre bourgeoisement le train. Or ce dimanche nous trouva, dès avant la nuit venue, sans bourse délier, honnêtement mis à l'abri aux abords de Québec, à même les locaux d'une école aux parquets de bois dur. Douce nuit...*

*L'accueil de la vieille Cité nous réserve de touchantes et bien significatives familiarités. On nous attend là-haut, à l'Université Laval, où siège en permanence un organisme aux impressionnantes responsabilités. C'est là, savons-nous, que fonctionne un véritable cerveau, qui est celui même de la race française en Amérique.*

*Le Comité de la Survivance, en nous recevant par l'entremise de son bienveillant secrétaire, au beau milieu de ses papiers et de ses travaux, nous fait prendre conscience bien nette de ce que nous sommes à ses yeux: non pas tant de vigoureux galopins en fringale d'aventures, que les prémices mêmes d'une génération de jeunes prête enfin pour la relève. Fils choyés, certes, nous le sommes d'être ce jour-là invités pour un banquet à la table de famille. Mais ce que surtout nous comprenons à de si honorables égards, c'est qu'à nos ardeurs de fils sont confiées ainsi de bien graves espérances et qu'en participant à ces agapes fraternelles nous scellons des engagements d'amitié qui peuvent nous mener loin...*

*Toutes choses entendues, sans qu'un seul discours ait eu besoin d'être prononcé!*

*Mais, dès après cette réception aux "Anciens de Laval", un premier interviou de journalistes mit l'équipe en face de l'évidence: nous ne sommes plus*

*des étudiants en route pour une quelconque randonnée, notre troupe représente une idée, elle est porteuse d'un message, elle part en mission.*

*Drummondville, dans la perspective où nous l'apercevons alors, devient la porte d'un ample mystère à explorer et la Route, dès cette première halte, commencera à livrer les prémices de sa révélation.*

*Drummondville, est-ce donc seulement une région du pays qui s'ouvre devant nous et la géographie, toute verte enfin et concrète, va-t-elle s'offrir à nos curiosités? Est-ce une leçon d'histoire que nous allons entendre, portée par la voix même des oiseaux, des arbres et des rivières? Un traité d'économie politique? une thèse de philosophie sociale? ou même un chapitre de psychologie expérimentale?*

*A Drummondville, tout nous est promis à la fois. Nous toucherons là au fondement des relations humaines en nous soumettant au régime des hospitalités et des serviabilités. Nous y apprendrons le pourquoi des mœurs de courtoisie et ferons nos premières pratiques dans l'art des choses à dire et des impressions à retenir. Penchés ainsi sur la source de la vraie civilité, peut-être saisirons-nous mieux la portée des conventions que la politesse impose et qui ne doivent être que des effets de charité.*

*Et Drummondville nous réserve encore bien davantage. Nous entrerons, paraît-il, dans une exacte connaissance de nos âmes, par une expérience enregistrée sur le vif de nos réflexes et de nos comportements à travers des péripéties diverses. Sous le coup d'éloquents fatigues, nous mesurerons avec précision nos aptitudes physiques; chaque organe, mis à l'épreuve, dictera sa règle de prudence et toute fonction exprimera*

*dans nos corps adolescents les strictes lois d'une discipline d'équilibre.*

*Tout cela, à partir de Drummondville!*

*Mais pour lors, c'est un autre étonnement qui nous retient. Avec peine et raideur s'éveillent et s'étirent les routiers à même le rude plancher qui, cette nuit encore, leur a servi de couche. Hagards, leur yeux bientôt sont tout pleins de la vision d'un double rangée de lits blancs qui s'alignent à droite et à gauche. Par quelle étrange anomalie tant de couchettes restées là sans emploi, alors qu'eux-mêmes ont dû dormir étendus par terre?*

*Interrogation bien superflue! Tous, ils ont tôt fait de se rappeler; et des rires, qu'ils trouvent pour le moins insolents, ajoutent à la cruelle ironie d'un tel réveil. Une savante et sophistiquée argumentation, provocante comme un défi, leur a fait croire qu'il convenait par esprit sportif et virilité de dédaigner ces lits offerts et stoïquement de s'allonger par terre pour dormir. Dans la ferveur d'un premier soir de route, on a pu ainsi par une insidieuse démonstration les lier à la lettre de leurs bravades, mais, ce matin, dans la grisaille et le terre à terre d'une torpeur encore mal secouée, positifs ils jurent à qui mieux mieux qu'on ne les y prendra plus...*

*Va quand même. On n'a pas si mal dormi. Et ce matin, c'est la vie sérieuse de la marche à longues étapes, aux haltes sévères dans l'air vif d'un climat d'automne.*

*Nous voici lancés à la conquête de l'Estrie.*

*Nous procédons d'après un programme que l'expérience elle-même a enseigné aux anciens, à nos*

*prédécesseurs qui il y a cinq, huit et dix ans, ont marché devant nous. C'est d'abord une première étape toute brève pour dégourdir le jarret; elle nous mène aux portes de la ville et péniblement nous dépose déjà tout lancinants, sous le premier arbre à nous offrir son ombrage.*

*Les haltes ne dépassent jamais le quart d'heure. Quelle surprise, en nous relevant, de nous sentir maintenant alertes, assouplis, dispos. Alors vogue le grand train. Les groupes se forment à deux ou à trois, les pas s'accordent et spontanément la chanson fuse des lèvres.*

*L'étape régulière dure cinquante minutes; rarement fait défaut le routier plus fatigué pour signaler l'heure du repos. Mais parfois faut-il encore tenir bon jusqu'à l'endroit qui se prête à la halte confortable et douce. Là, la troupe se réunit, les sacs tombent lourdement des épaules et chacun de chercher à même la pelouse la pose qui reconforte.*

*Halte qui n'admet guère d'oisiveté. C'est une discussion soulevée par la marche qui demande à s'éclaircir, un échange bien fourni d'impressions sur les données géographiques ou démographiques du pays, une lecture de spiritualité ou d'agrément. Souvent surviennent les amis d'occasion: voisins, ménagères, cultivateurs ou gamins, dont les propos débordent toujours d'intérêt. Ne trouve-t-on pas mieux encore que des paroles à offrir? voici que s'amène la maîtresse de céans avec un plein plat de sucreries, de fruits ou de légumes tout juste apprêtés. Quelle affabilité dans le don!*

*Puis il y a le bâton qu'on n'a jamais fini de tailler, sculpter, embellir; il y a la bonne eau à déguster len-*

tement, sagement. Et même encore certaine ampoule à soigner sous le talon...

La halte achevée, une fois de plus les Miquelots sanglent le baluchon sur les épaules endolories et reprennent la route. Et longent les gars tant de champs et de prairies, et gravissent tant de collines, et tournent tant de courbes à même le grand chemin que bien vite surgit l'heure de la faim et du sommeil.

Nous dinons, tel midi, à la table d'un cultivateur de Saint-Germain. Tout est bientôt prêt. D'abord un peu ahuris par nos frimousses, ces bonnes gens ne tardent pas à trouver dans nos mœurs force motifs à se réjouir d'avoir fait bon accueil à pareille jeunesse. Le maître accepte de présider, le *Benedicité* se chante et le service est assuré en toute fraternité. Alors se produit le phénomène de chaque jour; dans la vieille maison de chez nous, une nouvelle et plus grande famille se retrouve. Les vieux reconnaissent dans ces garçons des fils plus beaux, plus gaillards que ceux même de leur sang et les jeunes aventuriers ont l'impression d'atteindre aux origines de leur propre lignée. La conversation a jailli, où l'on parle du "bien", des cultures et de ses pays respectifs.

Notre appétit fait surtout honneur aux plats généreux et fumants dont la table déborde. Puis, quand, le repas terminé, nous nous distribuons la tâche de la vaisselle à laver et de l'ordre à refaire, les femmes s'opposent avec surprise à ce qu'elles considèrent comme une intrusion dans leur royaume du torchon et du balai. Mais les voici bientôt réduites, par nos airs habituels, à s'asseoir en plein cercle des routiers et à devenir pour une heure les reines d'une cour plus gentille et moins terne. C'est l'heure de la chanson, de la musique et du

franc rire. Nous y allons volontiers de notre répertoire et notre entrain finit par obtenir qu'une fille de la maison se décide à chanter elle aussi son refrain. C'est évidemment quelque naïve chanson d'amour. Ensuite survient l'héritier qui a sorti son violon ou son accordéon. La fête s'enhardit et la satisfaction générale éclate en joyeux fracas quand le patron fait appel aux talents de sa vieille, la pressant de se souvenir d'une des nombreuses chansons qu'elle fredonnait autrefois à tue-tête. Non moins gentiment alors, celle-ci de se rendre à une si autoritaire sommation et d'exécuter, d'abord timidement, une archaïque version du folklore bien connu :

Dans les prisons de Nantes  
L'était un prisonnier.

*Chevrotante au début, la voix n'est pas longue à reprendre vigueur, stimulée par les mâles refrains du chœur des routiers et toute la maison retentit de tant de gaité. Elle en vint même ce jour-là à trembler sur ses fondations, sous les accords d'une ronde étourdissante qui régnait dans la place, quand le chef jugea l'heure venue de reprendre la route.*

*Les adieux dans une si chaude cordialité ne manquent jamais d'émouvoir nos hôtes; et de voir disparaître si tôt cette jeunesse surgie à l'improviste comme un rayon de soleil dans la trame de leur journée, ils se sentent saisis d'un regret subit. Nous n'avons vécu que deux heures parmi eux et quelques larmes leur échappent à nous regarder partir.*

*De tels contacts, que nous cherchons à renouveler quotidiennement, constituent en plein cœur de notre*

*aventure une école d'humanisme aussi noble et sain qu'il est concret. Ils donnent d'ailleurs à notre marche son sens et requièrent pour cette raison d'être mieux expliqués. C'est l'organisation interne de notre initiative et son esprit lui-même qui s'en trouveront mis en lumière.*

*Ceux qui nous appellent communément des scouts le font, de leur propre aveu, parce qu'ils manquent d'autres mots pour désigner de grands garçons portant culotte courte. Mais tous ont vite fait de se rendre compte des nombreuses distinctions qui, en plus du costume, obligent à voir dans les Miquelots un type spécial de routiers. De fait, notre Route, en raison même de son objectif principal qui est de mettre une troupe de jeunes humanistes en contact le plus direct et le plus fréquent possible avec le pays, avec le peuple, avec les réalités de chez nous, impose un programme et un équipement qui suffisent à nous caractériser.*

*Ainsi tenons-nous particulièrement à entrer en relation avec l'habitant de la campagne et la famille rurale, à trouver accès auprès des personnes qui sont comme les piliers de notre société, tels le curé, le maire, le gros industriel. Dans le but de susciter plus naturellement de tels contacts, il nous est apparu nécessaire de nous placer vis-à-vis de toutes ces gens dans une position de relative dépendance. C'est pourquoi, renonçant de propos délibéré à tout matériel de campement en commun, nous avons réduit notre équipement aux seuls effets strictement personnels; pas de tentes qui permettent ou même obligent de camper hors du village; pas d'autel portatif pour dire la messe, presque pas de batterie de cuisine. A la place de tout cet appareil, une bourse commune mieux approvisionnée, un répertoire*

*de chants et de jeux abondant et des mœurs sociales assouplies.*

*Substitution à tout égard avantageuse, puisqu'en plus de rendre la troupe plus alerte et capable de plus longs circuits, elle permet de mettre au programme de chaque jour, moyennant une juste compensation monétaire, un repas chaud à la table d'une famille rurale; elle donne occasion de rencontres toujours fort instructives avec le pasteur au moment de la messe qu'on célèbre à l'église paroissiale. Enfin chaque soir, ce sont, à propos d'un local à repérer pour dormir, de nouvelles et non moins intéressantes démarches auprès des notables du village qui nous accueille.*

*L'entrée de notre troupe au village vers la fin du jour, c'est à coup sûr un événement, ne fût-ce que grâce au cortège de gamins qui, semblables à des mouettes autour d'un paquebot, s'agitent à notre suite, fascinés par nos allures résolument aventurières. Nos fourriers ont déjà obtenu le local où nous trouverons gîte ce soir. Nous sommes à Saint-Simon. Les portes du Couvent s'ouvrent et sur la requête de Monsieur le Curé, les bonnes Sœurs de l'Assomption nous hébergent dans leurs classes propres. Le campement, déjà fort réduit, s'y installe expéditivement. Les collaborations bénévoles, émues de tant de simplicité, ne manquent pas. Bientôt attablés, les routiers dévorent à belles dents les victuailles que les cuistots du jour ont achetées à l'épicerie d'en face.*

*Toute l'école, plus encore qu'aux meilleurs des jours scolaires, bruit de nos va-et-vient et de nos chansons. Dans ce brouhaha surviennent d'affables visiteurs pour qui pareil spectacle ne laisse pas d'offrir maints sujets de surprise et d'amusement.*

*Or demain, c'est le 15 août, fête de l'Assomption. Nos hôtesses expriment un désir, Monsieur le Curé fait une suggestion et nous voici engagés à faire les frais d'une messe solennelle demain matin à l'église paroissiale. Tout beau. Notre piété et notre joie se mettent sans effort au diapason. Mais il y a le lever qui se trouve ainsi reporté à cinq heures... Pratique de grégorien avant le coucher, une autre au réveil.*

*La cérémonie s'est déroulée avec la pompe prévue et fut, de fait, bonne à l'âme de tous.*

*Aujourd'hui, c'est quelque courage qui nous est requis. Demain, une autre étape et d'autres surprises. Il conviendra alors de nous déclarer ravis d'avoir à dormir dans une salle publique envahie par des nuées de mouches et toute empestée par les cendres de pipes, de cigares et de cigarettes des dernières délibérations municipales.*

*Demain, étape sous la pluie battante jusqu'à Saint-Hyacinthe où nous entrerons tout trempés. Heureusement il y a là un Séminaire. Il s'y trouve même, à notre grande satisfaction, des douches, de vastes dortoirs avec des lits dont nous saurons nous servir, une table d'hôtes, un gymnase.*

*Deux institutions particulièrement attirantes pour nous: les ateliers de la Bonne Chanson du dynamique abbé Gadbois et les manufactures d'orgues Casavant que nous explorons de fond en comble nous réservent d'incomparables leçons de choses, sur-le-champ transformées en culture vivante.*

*Chaque ville, chaque village saura de la même façon porter un témoignage. Granby nous parlera de civisme. Watërloo nous promettra dans la fraîcheur de ses eaux des émerveillements en série pour des chefs-*

*d'œuvre de lacs comme ceux de Brome, de Memphrémagog et du Massawipi. Quelle fête que la balade à cœur de jour le long de ces rivages! A Masonville, nous entrerons dans le vif du phénomène démographique dont les Cantons de l'Est sont le théâtre depuis un siècle et qui se solde au crédit de notre groupe ethnique. Il y a là encore d'épiques rencontres entre les durs-à-cuire des deux races en présence.*

*Et voici devant nous la frontière du pays. Nous la franchirons pour une nuit. Sur les hauteurs de Newport, grâce à la maternelle hospitalité de Religieuses qui comptent depuis déjà longtemps parmi nos amis, nous pourrons contempler à loisir non seulement un panorama renommé pour sa splendeur, mais celui de tout le pays canadien pour la première fois aperçu de l'extérieur. Quelle impression en face de ces immensités, de ces réalités, de ces éventualités! Tout cela est nôtre. Et tout cela attend...*

*Après les émotions de la rentrée au pays et l'expérience plutôt décevante d'une rencontre avec des douaniers qui furent bénévoles alors que nous les avions présumés hargneux, il ne nous reste plus que l'âpre saveur de la marche, enregistrant non sans efforts les derniers milles de son périple et aspirant vers la vision d'une fière cité campée comme une forteresse sur ses collines, qui règne sur l'Estrie et qui a nom Sherbrooke. Là nous attend le grand Archange, notre patron.*

●

*Ainsi nous avons marché sur les routes de chez nous. Le soleil a tapé, la pluie nous a trempés et le vent fouettés généreusement. Mais plus généreusement encore, Miquelots, nous avons marché.*

*Tandis que d'autres jeunes tout autour de nous faisaient leurs propres expériences de vacances; que les uns folâtraient sur les courts de tennis, dans les cinémas et les restaurants et que les autres trimaient dur à la forêt, à l'usine ou chez l'épicier, nous aussi, nous enregistrons une expérience. Affaire de goût. Flirt, argent, aventure...*

*Miquelots, marcheurs impénitents, qui mettons nos certitudes à nous faire des pieds meurtris d'ampoules, à dormir sur la dure, à chanter à tout vent, baluchon lourd et ventre creux, nous créant à cœur de jour des misères pour le seul plaisir de les voir, par la magie de l'entrain, se transformer en fêtes, qu'attendons-nous qu'il sorte de tout cela?*

*D'abord une satisfaction. Celle d'avoir à pied couvert cent milles de chemin... D'autres s'accordent bien celle d'en faire couvrir des milliers à leur Ford! La nôtre s'avère d'un calibre différent tout de même; c'est surtout celle de savoir par expérience ce qu'il faut y apporter de maîtrise sur soi-même.*

*Et celle encore de connaître une autre partie de pays amoureusement explorée. Après la Mauricie, après le Bas du Fleuve, après l'Acadie, cette fois l'Estrie. Les champs ont livré leur message, et les villages et les villes, et les rivières et les arbres, et les oiseaux et les foins coupés. Les hommes aussi ont fourni leur témoignage.*

*Or nous savons maintenant, nous Miquelots, que le pays se trouve mieux de notre effort. A cause de nos chansons, ses routes deviennent plus joyeuses; à cause de nos visites, ses villages prennent un air plus pimpant, à cause de toute notre démarche, le voilà regaillard.*

*Et nous savons même qu'il y a, à cause de nous, plus d'espérance épandue sur le pays. Parce que des jeunes plus nombreux déjà nous suivent des yeux, qui bientôt se mettront à nous suivre autrement que du regard. Et quand, par bandes alertes et vaillantes, Miquelots, la jeunesse de chez nous entreprendra la balade décisive, ce jour-là le pays en verra de belles...*

*Ce jour s'en vient.*

*Qu'en attendant, là-bas, à Cœurjoie, fredonne bien discret le Pleur d'août. Mais que le thème de sa chanson, plus que jamais, soit un thème d'espérance. Il vient, le jour où dans ce jeune pays du Canada des jeunes vraiment jeunes se compteront autrement que par dizaines. Saint Michel aidant!*

#### TABLE DES MATIÈRES

L'ACTION NATIONALE	
Il y a urgence .....	3
FRANÇOIS-ALBERT ANGERS	
Le fédéral et les universités .....	7
RICHARD ARÈS, S.J.	
Sommes-nous des Canadiens français .....	30
BERNARD BOUTEFEU	
L'âge d'or, ou le Golem? .....	37
JEAN-MARC LÉGER	
Situation dramatique de l'immigration française ..	48
GILLES MARCOTTE	
Deux doigts de morale .....	62
EDMOND LEMIEUX	
Un vice-roy canadien .....	64
ANDRÉ LAURENDEAU	
Action politique et action syndicale .....	66
JEAN-PAUL TREMBLAY, ptre	
Route de l'Estrie .....	69

## Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.  
FERNAND RHEAULT, C.A.

159 Ouest, rue Craig,  
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

MA. 1339

LA COMPAGNIE

## F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondateurs

Spécialités :

Ascenseurs modernes de tous genres,  
soudures électriques et autogènes, etc.

206, rue du Port

Québec

GR. 2465

## BEN. BÉLAND INC.

Accessoires électriques en gros

7152, boul. Saint-Laurent,

Montréal, (14).

Pour devenir propriétaire . . .

Épargnez avec :

## LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES

Limitée

1306 est, Ste-Catherine, Montréal

Tél. : CHerrier 5415-5515

Tél. HA 0200-0209

**PERRAULT et PERRAULT**  
AVOCATS

511, Place d'Armes, — Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont. Tél. DO 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL 3580

Les cafés et confitures de

**J.-A. Désy**

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

CR. 2167

**COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée**

BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,  
président et gérant gén.

Marcel ALLARD,  
gérant général adjoint

235, Laurier ouest

Montréal

*Lisez*

**“LE DEVOIR”**

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

**CONSULTEZ-LE!**

Pour conserver votre santé, il vous faut votre médecin; pour donner force de loi à vos contrats, votre notaire; pour assurer votre sécurité, personnelle ou familiale, NOTRE assureur-conseil. Consultez-le! Ne vous gênez pas. Tout problème aura sa solution. Nous avons UNE POLICE POUR CHAQUE BESOIN.

**CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE**

41 ouest, rue Saint-Jacques • Montréal (1) • HA. 3291

---

## *Avez-vous lu ?...*

les deux récents ouvrages

de M. le Chanoine LIONEL GROULX

Histoire du Canada français, Tome I ..	2.00
édition de luxe .....	3.50
Histoire du Canada français, Tome II ..	2.50
édition de luxe .....	3.50
L'Indépendance du Canada .....	1.50
édition reliée .....	2.50



**ROBERT RUMILLY**

Histoire de la Province de Québec (23 volumes) ch. ....	1.25
--	------

## **QUESTIONS SOCIALES**

"Un livre formidable..."

"Il scrute le passé et le présent..."

<b>La Puissance Occulte</b> (Stanislas Vachon) .....	1.75
---	------



"Directives pour l'avenir..."

<b>Vers un Nouvel Age</b> (André Dagenais) .....	2.50
---	------



<b>Restauration Humaine</b> (André Dagenais) .....	3.60
---	------

## **L'ACTION NATIONALE**

986, est, RACHEL

CH. 5253

*Vient de paraître :*

(Réédition)

# **L'U. C. C.**

par Firmin LETOURNEAU

Préface de

Son Exc. Mgr G. COURCHESNE

Archevêque de Rimouski

**\$ 1.50**

---

## **ROMANS CANADIENS**

<b>Les jours sont longs</b> (Harry Bernard) .....	<b>\$1.50</b>
<b>Solitude de la Chair</b> (Charles Hamel) .....	<b>1.50</b>
<b>Le Dompteur d'Ours</b> (Yves Thériault) .....	<b>1.50</b>
(Pour adultes)	
<b>La Petite Poule d'Eau</b> (Gabrielle Roy) .....	<b>2.00</b>
<b>Sources</b> (Léo-Paul Desrosiers) .....	<b>1.00</b>
<b>Le Poids du Jour</b> (Ringuet) .....	<b>2.50</b>

■

## **L'ACTION NATIONALE**

986, est, rue RACHEL

CH. 5253

**KINAX** ... un jour?

**KINAX**...TOUJOURS!



**CAMERAS** POUR  
FILM 620  
.. NOIR ET COULEURS ..

Syncroflash - Objectifs traités

5 modèles de \$24. à \$85.



Beau choix de

**Jumelles de précision**

Aussi :

Manuels de photographie  
et autres spécialités  
par PRISMA

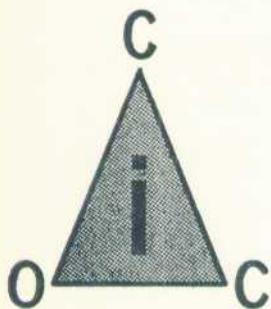
**à L'ACTION NATIONALE**

986, est, RACHEL

CH. 5253

---

A F F I L I É E À L A C . U . A .



C.O.C.? Combustible, oxygène, chaleur. Tels sont les trois éléments qui, réunis, provoquent l'incendie. Le grand principe de prévention consiste donc à les séparer; c'est le combustible qui s'isole le plus facilement. D'où l'importance de l'inspection continue des établissements.

**S O C I É T É**  
**NATIONALE**  
**D'ASSURANCES**

---

41 OUEST, S.-JACQUES, MONTRÉAL • HA. 3291

---

# La Sauvegarde

●

ACTIF : \$23,500,000.

ASSURANCES EN VIGUEUR :

\$133,000,000.

*protégeant*  
89,000 assurés

●

Il n'y a pas longtemps encore, beaucoup de nos compatriotes étaient sous l'impression que pour réussir dans le domaine d'assurance sur la vie il fallait porter un nom étranger. Nous manquions de confiance en nous-mêmes.

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.